

Table chronologique des matières du Bulletin de la prévoyance professionnelle (avec liens Internet)

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)	
1	24.10.1986		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 1	
		1	Indications	Effet rétroactif de l'affiliation des employeurs à une institution de prévoyance enregistrée
		2		Prestations de survivants pour la femme divorcée
		3		Prestation de libre passage versée en espèces et prestation de vieillesse servie en capital
		4		Versement de la prestation de libre passage en espèces en cas de départ définitif pour l'étranger
		5		L'imposition d'un délai d'attente dans les cas de paiement en espèces de la prestation de libre passage
		6		Délai à observer pour l'instauration de la gestion paritaire dans les institutions de prévoyance enregistrées et pour la désignation d'un organe de contrôle selon la LPP
		7		Reconnaissance de bureaux de révision internes comme organes de contrôle des institutions de prévoyance
2	19.01.1987	8		Reconnaissance de services communaux de contrôle des finances comme organes de contrôle LPP
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 2	
		9	Indications	Montants-limites valables pour 1987
		10		Bonifications de vieillesse
		11		Révision de l'AI - effets sur la LPP
		12		Paiement des intérêts en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
		13		Maintien de la prévoyance en cas de dissolution des rapports de travail
		14		Montant de la prestation en capital
3	22.04.1987	15		Rapports entre autorité de surveillance, institution de prévoyance et expert en matière de prévoyance professionnelle
		16		Liste des textes législatifs et des dispositions d'application
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 3	
		17	Indications	Contrôle de la réaffiliation de l'employeur
		18		Le transfert de la prestation de libre passage d'une institution de prévoyance à l'autre
		19		A propos de la notion de "subvenir de façon substantielle"
		20		Taux de cotisation au fonds de garantie
		21		Les créances considérées comme placements
4	10.07.1987	22	Jurisprudence	Jurisprudence; compétence des tribunaux cantonaux
		23		"Libre transfert" dans la prévoyance individuelle liée
		24		Que deviennent les réserves de cotisations d'employeur en cas de résiliation du contrat d'affiliation, l'employeur ayant fermé son entreprise?
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 4	

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		25	indication	Calcul de la prestation de libre passage
		26	Jurisprudence	Jurisprudence; paiement en espèces de la prestation de libre passage à la femme mariée, ou sur le point de se marier, qui met fin à son activité lucrative
		27		Reconnaissance et autorisation par l'OFAS de fonctionner comme organe de contrôle
5	01.10.1987			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 5
		28	Indications	Le contrôle d'une tenue correcte des comptes de vieillesse
		29		Bénéfices de mutation et réserves de cotisations d'employeur
		30		Résiliation rétroactive du contrat d'affiliation
		31		Les montants-limites valables dès le 1er janvier 1988
		32		La nouvelle ordonnance d'application de la LPP; l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix
		33		L'interprétation des notions de "salarié", "employeur" et "personne de condition indépendante" dans la
		34		Cotisations au fonds de garantie LPP pour l'année 1988
6	03.12.1987			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 6
		35	Indication	Encouragement de l'accession à la propriété du logement dans le cadre du deuxième pilier (rapport du groupe de travail "Logement" de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle)
7	05.02.1988			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 7
		36	Indications	Participation des salariés lors de la dissolution du contrat d'affiliation
		37		Rentes de vieillesse anticipées et différées
		38		Caractéristiques du compte bancaire de libre passage
		39	Jurisprudence	Jurisprudence: Droit du passant de choisir la forme du maintien de la prévoyance
		40		La couverture du risque accident
		41		Indépendance de l'organe de contrôle
		42		L'indépendance de l'expert
		43		La perception des cotisations et la mainlevée
		44		Une nouvelle ordonnance d'application de la LPP: exceptions au maintien du secret
		45		Liste des textes législatifs, des dispositions d'application, des tables et répertoires
8	30.03.1988			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 8
		46	Indications	Auflösung von Anschlussverträgen
		47		Die "Vorsorgeeinrichtung ihres Berufes"
		48		Bewertung der Aktienanlagen und Vorgehen bei Deckungslücken
		49	Jurisprudence	Rechtsprechung; Urteile des Bundesgerichts betreffend die Rechtspflege in der beruflichen Vorsorge
		50		Die Ausnahmen von der Schweigepflicht in der beruflichen Vorsorge

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		51	Divers	<ol style="list-style-type: none"> Liste der für die berufliche Vorsorge anerkannten Experten Veranstaltungen des BSV für die definitive Registrierung der Vorsorgeeinrichtungen Verordnung über die Verpfändung von Ansprüchen einer Vorsorgeeinrichtung gegenüber einer Versicherungseinrichtung
9	05.05.1988		Indication	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 9
		52		Révision de la LPP: Objets à examiner par la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
10	15.08.1988		Indications	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 10
		53		Révision de la LPP: Objets à examiner par la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
		54		Directives du Conseil fédéral sur l'obligation pour les institutions de prévoyance enregistrées de renseigner leurs assurés
		55		Statistique des caisses de retraite 1987
		56		WIR (CEC) comme moyen de paiement selon la LPP?
		57	Divers	<ol style="list-style-type: none"> Séances de commissions et sous-commissions Organigramme de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle et des autres groupes de travail s'occupant de la révision LPP Enquête du groupe de travail "Simplifications administratives" Journées d'information de l'OFAS sur l'enregistrement définitif Modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de l'article 63 LPP
11	28.12.1988			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 11
		58	Indications	Les montants-limites valables pour 1989
		59		Versement en espèces de la prestation de libre passage lorsqu'un indépendant dénonce son assurance facultative?
		60		Paiement en espèces en faveur d'un actionnaire principal ou d'un directeur-actionnaire?
		61		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 1989; communication du taux d'adaptation
		62		Rythme de l'adaptation des différentes rentes LPP au renchérissement
		63		La mainlevée pour les créances de cotisations
		64		L'utilisation des subsides versés par le fonds de garantie LPP en raison d'une structure d'âge défavorable de l'institution de prévoyance?
		65		Placements chez l'employeur dans les limites fixées dans l'OPP 2
		66		Peut-on admettre les "Options et Futures" ou, selon le cas, les opérations à terme comme placements des institutions de prévoyance
		67	Divers	<ol style="list-style-type: none"> Statut fiscal des indépendants sans personnel Modifications du code des obligations: Dispositions sur la protection contre le licenciement et la résiliation des rapports de travail Jurisprudence: compensation de la prestation avec des créances en dommages-intérêts Séances de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle, de ses sous-commissions et groupes de travail

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
12	28.06.1989		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 12
		68	Jurisprudence Jurisprudence: notion de salarié dans la LPP; situation de la femme qui travaille dans l'entreprise de son mari
		69	Jurisprudence: date de sortie de l'institution de prévoyance
		70	Jurisprudence: intérêts moratoires en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
		71	Jurisprudence: calcul de la prestation de libre passage
		72	Jurisprudence: utilisation de la créance de libre passage pour financer des contributions spéciales résultant d'augmentations de salaires
		73	Jurisprudence: garantie des prestations légales
		74	Jurisprudence: qualité pour recourir du Département fédéral de l'intérieur (DFI)
		75	LPP et droit pénal
		76	Divers 1. Examen de la légalité de la gestion dans les institutions collectives 2. Attestation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle 3. Nouveau recueil des textes législatifs concernant la prévoyance professionnelle 4. Révision de la LPP
13	13.11.1989		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 13
		77	Indications Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 1990
		78	Résiliation rétroactive du contrat d'affiliation
		79	Jurisprudence Jurisprudence: notion et évaluation de l'invalidité par les institutions de prévoyance
		80	Adaptation des rentes LPP de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix, au 1er janvier 1990; communication du taux d'adaptation
		81	Modification de l'Ordonnance sur l'administration du "fonds de garantie LPP" (OFG 2)
		82	Les prestations légales de l'institution de prévoyance en cas d'insolvabilité
		83	Taux de cotisation du fonds de garantie LPP pour 1990
		84	La signification pour la prévoyance professionnelle des mesures d'urgence du droit foncier
		85	L'octroi de prêts hypothécaires par les institutions de prévoyance en faveur de leurs assurés
86	Directives sur le placement pour les institutions de prévoyance non enregistrées		
87	Encouragement de la propriété du logement au moyen de la prévoyance individuelle liée; adjonction d'un 3e alinéa à l'article 3, OPP 3		
88	Obligation de l'employeur de renseigner ses salariés concernant la prévoyance professionnelle		
89	Informations		
14	30.11.1989		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 14
		90	Edition spéciale L'arrêté fédéral concernant des dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance
15	09.01.1990		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 15
		91	Indication Assujettissement des requérants d'asile à la LPP

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		92	Jurisprudence	Jurisprudence: transfert de la prestation de libre passage d'une institution de prévoyance à l'autre et utilisation du solde de la prestation de libre passage non employé pour le rachat dans la nouvelle
		93		Taux de cotisation du Fonds de garantie LPP pour les années 1989 et 1990
		94		Enregistrement définitif des institutions de prévoyance placées sous la surveillance de l'OFAS
16	28.09.1990			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 16
		95	Indication	Les répercussions de l'AFDP sur les dispositions en matière de placement de l'OPP 2
		96		Dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance conformément à l'AFDP; parts à un patrimoine spécial "immeubles" des fondations de placement
		97		Bourses négociant les "Options et Futures"
		98		Admissibilité des swaps du taux d'intérêt (opérations change des intérêts) dans le cadre du placement de la fortune de prévoyance
		99		Securities Lending
		100		Obligation des caisses de compensation AVS de renseigner les organes de la prévoyance et de l'assurance-accidents obligatoire
		101		Approbation du droit cantonal par le Conseil fédéral conformément au 3e alinéa de l'article 97 LPP
		102		Informations (plus actuelles) - Pro domo
17	15.10.1990			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 17
		103	Jurisprudence	Jurisprudence: Fixation du salaire coordonné dans le cas d'un travailleur payé à l'heure et qui reçoit son salaire chaque mois.
		104		Jurisprudence: Cas de rachat d'années d'assurance
		105		Une institution de prévoyance est-elle autorisée à gérer des comptes de libre passage lorsqu'elle est sans nouvelles d'un assuré dont les rapports de travail sont résiliés?
		106		Versement en espèces de la prestation de libre passage, à un stade ultérieur, à un ayant droit qui a entrepris une activité lucrative indépendante
		107		Jurisprudence: Versement en espèces de la prestation de libre passage; notion du "montant insignifiant"
		108		Jurisprudence: Compatibilité de l'article 25, 1er alinéa, OPP 2 avec le droit fédéral? (Coordination avec l'assurance-accidents)
		109		Jurisprudence: Droit à une rente de veuf
18	25.04.1991			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 18
		110	Indications	Droit foncier et dispositions en matière de placement
		111		Autorisation de fusions de fondations et répercussions pour les assurés et les institutions de prévoyance
		112		Le champ d'application de la gestion paritaire des caisses enveloppantes
		113		Affaire interne: changement de direction dans la division de la prévoyance professionnelle (plus actuelles)
19	12.08.1991			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 19

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		114	Indications	Obligation de renseigner dans la prévoyance professionnelle
		115		Valeurs des remboursements lors de la dissolution des contrats collectifs d'assurance par une institution de prévoyance
		116		Ouverture de la procédure de consultation relative à l'encouragement de la propriété du logement dans la prévoyance professionnelle
		117		Révision du droit concernant les fondations
		118		Prolongation du droit à la rente d'orphelin d'un assuré invalide après l'âge de 18 ans
		119		L'organisation de la Division prévoyance professionnelle (biffé)
20	30.12.1991			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 20
		120	Indications	Montants-limites valables dès le 1er janvier 1992
		121		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix au 1er janvier 1992
		122		Taux de cotisation pour le fonds de garantie LPP
		123	Jurisprudence	Jurisprudence: La notion de droit acquis
		124		Jurisprudence: Versement en espèces de la prestation de libre passage lorsqu'un indépendant dénonce son assurance facultative
		125		Jurisprudence : Droit acquis concernant les prestations de libre passage
		126		Résiliation des contrats d'affiliation (en allemand)
		126bis		Informations diverses
21	22.04.1992			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 21
		127	Indication	La prévoyance professionnelle et l'acquis communautaire
		128	Jurisprudence	Jurisprudence: Age de la retraite différent pour les assurés hommes et femmes et principe constitutionnel de l'égalité de traitement entre hommes et femmes
		129		Pilier 3a et LP
		130		Affaire interne
22	26.06.1992			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 22
		131	Indications	Les conséquences du traité EEE sur le libre passage
		132		Statistique des avoirs de libre passage
23	20.11.1992			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 23
		133	Indications	Modifications de la prévoyance professionnelle VSI
		134		Montants-limites valables dès le 1er janvier 1993
		135		L'EEE et la prévoyance professionnelle
		136		Conséquences de l'EEE sur la prévoyance professionnelle liée
		137		Swaps
		138		Financement des cotisations d'employeur et d'employé
		139		Des cotisations LPP sont-elles dues sur les indemnités journalières de l'AI?
		140	Jurisprudence	Jurisprudence: intérêts moratoires en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
		141		Jurisprudence: montant de la prestation de libre passage en cas de licenciement pour raisons

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		142	Jurisprudence: Poursuite de la couverture d'assurance
		143	Jurisprudence: De la délimitation entre institutions d'assurance et institutions qui n'ont pas le caractère d'assurance
		144	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix
		145	Taux de cotisation pour le fond de garantie LPP pour l'année 1993
24	23.12.1992		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 24
		146	Eurolex après le 6 décembre 1992
		147	Placement de la fortune chez l'employeur
		148	Résiliation de contrats d'affiliation
		149	Chômage et prévoyance professionnelle
25	26.07.1993		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 25
		150	La Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
		151	La Commission LPP au cours du premier semestre 1993
		152	Obligation des caisses de compensation AVS de renseigner les organes de la prévoyance
		153	Le remboursement de la prestation de libre passage aux chômeurs ayant acquis un soi-disant statut d'indépendants
		154	Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		155	Renforcement des dispositions en matière de placements de la prévoyance professionnelle
		156	Les bonifications complémentaires pour les membres de la génération d'entrée ayant des revenus modestes
		157	Qui peut se constituer une prévoyance selon le pilier 3a ?
		158	Païement en espèces de la prestation de libre passage à une femme qui cesse d'exercer une activité lucrative
		159	Augmentation des émoluments pour la surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle
		160	Intérêts moratoires prélevés sur les rentes d'invalidité
		161	Droit à un libre passage intégral en cas de licenciement de l'employé
		162	Cotisations propres de l'assuré dans le calcul de la prestation de libre passage
		163	Saisissabilité, sur le plan du droit de poursuite, d'une prestation de libre passage lorsque l'assuré quitte définitivement la Suisse
		164	Rente d'invalidité - Incapacité de travail d'une personne déjà invalide
26	16.11.1993		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 26
		165	Bonifications complémentaires uniques pour les membres de la génération d'entrée
		166	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 1994
		167	Pas d'adaptation des montants-limites en 1994 dans la LPP et le pilier 3a
		168	Taux de cotisation pour les fonds de garantie pour l'année 1994
27	18.01.1994		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 27

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		169	Indications	Bonifications complémentaires uniques pour les membres de la génération d'entrée
		170		Mise en oeuvre de la loi sur le libre passage
		171		Encouragement à la propriété du logement
		172	Jurisprudence	Pilier 3a: Condition de l'activité lucrative
28	30.05.1994			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 28
		173	Indication	libre passage, encouragement à la propriété du logement et génération d'entrée
		174	Jurisprudence	Mesures provisionnelles
		175		Age de la retraite différent pour l'homme et pour la femme
		176		Contrat d'affiliation; dette de cotisations
		177		Rente d'invalidité; recouvrement de la pleine capacité de travail et interruption du délai d'attente
		178	Info OFAS	Nomination d'une nouvelle responsable à la tête de la section (biffé)
29	17.06.1994			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 29
		179	Indication	Importantes remarques concernant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle (LFLP)
30	05.10.1994			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 30
			Edition spéciale	Ordonnance sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
31	08.12.1994			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 31
		180	Indication	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		181		A propos du libre passage
		182		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier
		183		Taux de cotisation pour le fonds de garantie LPP pour 1995
		184		Montants-limites valables dès le 1er janvier 1995
32	21.04.1995			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 32
		185	Indications	A propos de l'article 5, alinéa 1, lettre c, LFLP
		186		Questions sur le libre passage.
		187		LFLP: Réserves pour questions de santé
		188		Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		189		Instruction et directive complétant l'instruction de l'Office fédéral chargé du registre foncier et du droit foncier
		190		Correctif
		191	Jurisprudence	Jurisprudence: L'assuré ne peut choisir entre les prestations de vieillesse et la prestation de libre passage

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
33	12.06.1995			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 33
		192	Indications	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		193		Circulaires nos 22 et 23 de l'administration fédérale des contributions
		194		Informations internes (biffé)
34	08.12.1995			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 34
		195	Indications	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 1996
		196		Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour 1996
		197		Pas d'adaptation des montants-limites en 1996 dans la LPP et dans le pilier 3a
		198		Inadmissibilité des institutions de prévoyance du personnel constituées sous forme de fondations de libre passage et de fondations de placement
		199		Transfert de la prestation de libre passage à l'institution supplétive
		200	Publications	Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour l'année 1996
		201		Publication de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier Errata concernant le texte français de la LFLP et de l'OLP
35	20.05.1996		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 35	
		Edition spéciale	Révision de la OPP 2: modification des prescriptions en matière de comptabilité et de placement / utilisation des instruments financiers dérivés	
36	16.09.1996			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 36
		202	Indication	Modification des prescriptions de l'OPP 2 relatives à la comptabilité et aux placements / utilisation des instruments financiers dérivés
		203	Jurisprudence	Contrôle de l'affiliation des employeurs
		204		Rente d'invalidité et droit intertemporel
		205		Calcul du salaire coordonné à prendre en considération pour le montant de la rente d'invalidité
		206		Prestation de libre passage et retraite anticipée
		207		Aggravation du degré d'invalidité et augmentation de la rente
		208		Organigramme de la prévoyance professionnelle (non publié)
37	11.12.1996			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 37
		209	Indications	Entrée en vigueur de l'extension de la couverture en cas d'insolvabilité
		210		Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour 1997
		211		Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 1997
		212		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 1997
		213		Modification de l'OPP 3: Cession au conjoint de droits de prévoyance
		214		Modification de l'OPP 2, OPP 3, OFG 2 et OLP au 1er janvier 1997

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		215	Prises de position	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement
		216		Calcul de la surassurance lors d'un versement anticipé ou en cas de divorce
		217		Rachat lors de l'entrée dans une institution de prévoyance
		218		Arrêt du TFA du 22 octobre 1996 dans la cause M-L W.– fondation P. de libre passage
38	12.03.1997			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 38
			Edition spéciale	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle obligatoire des chômeurs
39	30.10.1997			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 39
		219	Indications	Publication de recommandations spécifiques en italien
		220		Versement des prestations de sortie non réclamées à l'institution supplétive
		221	Prises de position	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour 1998
		222		Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement
		223		Affiliation des chômeurs à la LPP pour les risques décès et invalidité
		224		Effets du divorce sur les 2e et 3e piliers
		225	Jurisprudence	Tâches de l'autorité de surveillance en cas de liquidation
		226		Non transfert des cotisations
		227		Récusation de juges
		228		Licenciement économique et fonds libres
		229		Portée de la déclaration d'une institution de prévoyance
		230		Transformation d'une rente d'invalidité en rente de vieillesse
		231		Versement d'un capital de prévoyance à un personne vivant en concubinage (prévoyance plus étendue)
40	22.12.1997			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 40
		232	Indications	Pas d'adaptation des montants-limites en 1998 dans la LPP et dans le pilier 3a
		233		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 1998
		234	Prises de position	Encouragement à la propriété du logement: changement de l'institution de prévoyance et mention
41	01.07.1998			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 41
		235	Indication	Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour l'année 1998
		236	Prises de position	Utilisation des avoirs libres des institutions de prévoyance pour la réduction des cotisations
		237	Jurisprudence	Droit à l'information d'une caisse de prévoyance affiliée à une fondation collective à l'encontre du conseil de fondation
		238		Nouvelles règles de financement du fonds de garantie LPP
		239	Annexe	Table chronologique des matières du bulletin de la prévoyance professionnelle (nos 1 à 40)
42	29.10.1998			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 42
		240	Indications	Ouverture de la procédure de consultation sur la première révision de la LPP

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		241	Adoption du message concernant les avoirs de prévoyance oubliés
		242	Programme de stabilisation 1998: mesures touchant la prévoyance professionnelle
		243	Annnonce au fonds de garantie LPP selon les nouvelles règles de financement
		244	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 1999
		245	Adaptation au renchérissement des rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire au 1er janvier 1999
		246	Ordre des bénéficiaires dans le 2e pilier et dans le pilier 3a
		247	Répercussions micro-économiques et macro-économiques de la première révision de la LPP
		248	Le délai de trois ans pour réclamer le paiement en capital en lieu et place de la rente de vieillesse
		249	Répartition de fonds libres en cas de liquidation partielle d'institutions communes
43	30.11.1998		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 43
		250	Montants-limites valables dès le 1er janvier 1999
		251	Interdiction de l'exclusion du risque accidents
		252	Introduction de l'Euro: impact sur les institutions de prévoyance dans le cadre des directives de placement et des limites de l'OPP 2
44	14.04.1999		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 44
		253	11e révision de l'AVS et 1re révision de la LPP : premières décisions du Conseil fédéral
		254	Montant maximal du gain assuré dans la prévoyance professionnelle subobligatoire
		255	Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle et amortissement des fonds octroyés conformément à la LCAP
		256	Equivalence des cotisations et des prestations d'entrée
		257	Rente de veuf
		258	Notion d'incapacité de travail et principe d'assurance
		259	Rente d'invalidité et principe d'assurance
		260	Evaluation de l'invalidité
		261	Evaluation de l'invalidité - état de fait déterminant
		262	Indemnités journalières de l'assurance-maladie en lieu et place du salaire et versement différé de la rente d'invalidité
		263	Émoluments en cas de versement anticipé ou de mise en gage des prestations de vieillesse
		264	Rentes d'invalidité - Avantages injustifiés
		265	Procédure - Compétence des autorités juridictionnelles
		266	Actions en constatation
		267	Compensation et compétence pour trancher des questions préjudicielles
			Communiqué de presse du 6 avril 1999
45	19.04.1999		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 45
		268	Avoirs oubliés des caisses de pension: Mis en vigueur et ordonnance d'application
46	20.08.1999		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 46

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		269	Edition spéciale	Exigences posées aux fondations de placement soumises à la surveillance de l'OFAS
47	22.11.1999			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 47
		270	Edition spéciale	Modification de l'ordonnance sur le libre passage
48	21.12.1999			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 48
		271	Indications	Entrée en vigueur de la loi fédérale sur le programme de stabilisation 1998
		272		Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2000
		273		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 2000
		274		Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
		275		L'OFAS sur Internet
		276		Possibilités d'atteindre l'institution supplétive LPP
		277	Prises de position	Invalidité - délai d'attente
		278		Obligation de renseigner les autorités de poursuite
		279		Surveillance dans la prévoyance professionnelle – Confédération et cantons
		280		Prévoyance professionnelle: gestion paritaire de l'institution de prévoyance
		281		Affiliation d'associations à des institutions collectives et communes
		282		Utilisation des fonds libres des institutions de prévoyance pour la réduction des cotisations
		283		Contrats d'affiliation avec une institution collective
		284		Contrats d'affiliation avec une institution de prévoyance du personnel pour employeurs étroitement liés sur le plan économique ou financier
		285		Dissolution des contrats d'adhésion: compensation des primes impayées avec les prestations et dissolution rétroactive des contrats d'adhésion
		286	Jurisprudence	Liquidation partielle
		287		Versement de la prestation de vieillesse sous forme de capital en lieu et place de la rente – consentement du conjoint – compétence du tribunal institué par l'article 73 LPP
		288		Surindemnisation – non-adaptation du règlement de l'institution de prévoyance à la nouvelle teneur de l'article 24 OPP 2 (en vigueur dès le 1.1.93)
49	03.03.2000			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 49
		289	Indications	Organigramme de la Division au 1 ^{er} janvier 2000
		290		Changement d'adresse
		291	Prises de position	Modification de l'art. 7 OLP - application dans le temps
		292		Divorce - prestation de libre passage à partager
		293		Prise de position du groupe de travail "Surveillance Confédération et cantons" Contrats d'affiliation avec une institution collective - errata au ch. 283
		294	Jurisprudence	Contentieux
		295		Prestations de survivants/d'invalidité - coordination avec l'assuranceaccidents
		296		Surindemnisation - adaptation de la limite de surassurance au revenu hypothétique
		297		Surindemnisation - adaptation à l'évolution des prix

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		298	Réticence dans la prévoyance plus étendue
		299	Compétence des tribunaux selon l'art. 73 LPP dans un litige opposant employeur et employé quant au paiement de cotisations LPP
		300	Limitation à l'obligation de renseigner des caisses de pensions à l'égard des autorités fiscales fédérale et cantonales
50	08.04.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 50
		301	Edition spéciale Révision de l'OPP 2: modification des dispositions relatives aux placements de la fortune de l'institution de prévoyance
51	22.06.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 51
		302	Indication Divorce et prétentions à l'égard des institutions de prévoyance
		303	Edition spéciale Répartition volontaire et périodique des fonds libres
		304	Garantie de l'exécution de liquidations partielles par l'organe de contrôle
		305	Jurisprudence Surindemnisation
		306	Indemnité de dépens et compétence du Tribunal fédéral des assurances
		307	Principe procédural de la maxime d'office
		308	Quand peut-on renoncer à une liquidation partielle?
52	31.08.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 52
		309	Edition spéciale Accord entre la Suisse et l'UE - conséquences sur le 2ème pilier
53	05.10.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 53
		310	Indications Nouvelles dispositions légales sur la protection des données dans la LPP
		311	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation 2001
		312	Prises de position Précisions concernant l'article 59 OPP 2
		313	Calcul de la prestation de sortie au moment de la conclusion du mariage
		314	Age de la retraite des femmes dans la LPP dès 2001
		315	Jurisprudence Limitation du nombre de comptes de libre passage ou de polices de libre passage
		316	Réticence
		317	Prescription et affiliation d'office
		318	Contestation entre ayant droits et employeurs
		319	Conversion de la rente d'invalidité en rente de vieillesse
		320	Droit applicable à la prestation de sortie
		321	Récusation et adaptation des rentes au renchérissement
		322	Absence de choix entre la prestation de libre passage et la rente de vieillesse
		323	Compétence du tribunal selon l'article 73 LPP en cas de non-versement des contributions par l'employeur
		324	Interruption du lien de connexité temporelle
		325	Liquidation partielle; répartition des fonds libres
		326	Cession du droit aux prestations; compétence du juge selon l'article 73 LPP; qualité pour recourir; moment où les prestations deviennent exigibles

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		327	Surindemnisation et activité indépendante sans la survenance de l'invalidité
54	09.10.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 54
		328	Directives sur l'utilisation des fonds libres de la prévoyance professionnelle aux fins de réduction ou de suspension des cotisations
55	30.11.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 55
		329	Questions relatives à l'encouragement au logement
56	29.12.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 56
		330	Indications Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2001
		331	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2001
		332	Programme de stabilisation – ordonnance d'application de l'art. 79a LPP sur la limitation du rachat dans la prévoyance professionnelle
		333	Convention complémentaire avec le Liechtenstein : question du libre passage
		334	Prises de position Soumission à la LPP des travailleurs temporaires
		335	Rachat d'années d'assurance
		336	Jurisprudence Renseignements erronés fournis par l'institution de prévoyance - Protection de la bonne foi de l'assuré
		337	Détermination du salaire coordonné
		338	Droit applicable en cas de divorce
		339	Interprétation du contrat de prévoyance
		340	Maintien de la prévoyance pour survivants
		341	Prévoyance professionnelle et droit des successions
		342	Prestations de survivants de femme divorcée
		343	Réticence
		344	Survenance de l'incapacité de travail à l'origine de l'invalidité
		345	Moyens de preuve nouveaux
		346	Prescription
		347	Délai pour se départir du contrat en cas de réticence
		348	Evaluation de l'invalidité
		349	Récusation et affiliation obligatoire à la LPP

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
57	29.06.2001		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 57
		350	Indication Prises de position
		351	
		352	Jurisprudence
353			
58	10.10.2001		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 58
		354	Prises de position
		355	
		356	
		357	
		358	
		359	Jurisprudence
		360	
		361	
		362	Erratum
		363	
364			
365			
59	10.12.2001		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 59
		366	Indications
		367	
		368	Jurisprudence
		369	
370			
371			
60	30.01.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 60
		372	Edition spéciale
61	22.05.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 61
		373	Indication
		374	Jurisprudence

Continuation de l'assurance des travailleuses qui n'ont pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite
 Questions sur l'application de la loi fédérale du 23 mars 2001 relative à la continuation de l'assurance des travailleuses dans la prévoyance professionnelle
 Nullité du paiement en espèces lorsque la signature du conjoint manque ou qu'elle a été falsifiée
 Indication de l'Administration fédérale des contributions
 Mesures urgentes dans le domaine du droit de timbre

Encouragement au logement : questions liées au gage dans le 2ème et 3ème piliers
 Encouragement au logement : responsabilité solidaire des époux
 Encouragement au logement et délai de 3 ans de l'art. 30c al. 1 LPP
 Les versements de bonus sont-ils soumis à cotisations selon la LPP ?
 Fiscalisation des plans d'épargne pour cadres
 Transfert de l'avoir de prévoyance entre institution de prévoyance suisses et liechtensteinoises
 Précision concernant la force contraignante de la décision de l'AI pour le début de l'incapacité de travail
 Rente d'invalidité payée à vie
 Cas spécial de début du délai de prescription des cotisations
 Motif de récusation d'un juge
 Droit à une attestation de départ
 Errata Bulletin 57 ch. 551, note 8

Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1^{er} janvier 2002
 Modification de l'art. 49a OPP2
 Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour 2002
 Cotisations au fonds de garantie pour 2002
 Analyse des effets de la loi sur le libre passage et de l'encouragement au logement : appel d'offres
 Pas de prescription de la prestation de libre passage tant que dure l'obligation de maintenir la prévoyance

Procédure applicable en cas de découvert résultant de la chute des cours

Le droit européen applicable à la prévoyance professionnelle
 Preuve indubitable de la survenance de l'incapacité de travail déterminante en matière de prévoyance professionnelle

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		375	Effet du rachat d'années d'assurance en vue d'une retraite anticipée en cas de poursuite de l'activité jusqu'à 65 ans
		376	Constatation de la nullité du paiement en espèces
		377	Liquidation partielle d'une fondation patronale
62	30.05.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 62
		378	Enquête sur la capacité de risque des institutions de prévoyance
63	17.07.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 63
		379	Divorce et retraite
		380	Partage de la prestation de sortie en cas de divorce lorsque le lieu de résidence du conjoint bénéficiaire est inconnu
		381	Encouragement à la propriété du logement et divorce : Sort du versement anticipé effectué antérieurement au mariage
		382	Responsabilité pour des prêts et des crédits sur compte courant accordés peu de temps avant l'ouverture de la faillite de la société employeur
		383	Compensation et cession de créances - exception de l'inexécution de la prestation
		384	Résiliation d'un contrat d'affiliation à une fondation collective: les rentiers sont transférés à la nouvelle institution de prévoyance conformément au contrat d'affiliation
64	28.10.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 64
		385	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2003
		386	Réalisation du gage grevant des prestations de prévoyance dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement lorsque l'ayant droit atteint l'âge de la retraite anticipée
		387	Compensation de la lacune résultant d'un versement anticipé pour la propriété du logement, sans remboursement de ce dernier
		388	Versement du capital en lieu et place de la rente – l'assuré peut-il revenir sur son choix et à quelles conditions?
		389	Obligation d'enquêter du juge LPP
		390	Prestation de libre passage et retraite anticipée
		391	Calcul de surindemnisation pour les personnes travaillant à temps partiel; interprétation d'une disposition réglementaire d'une caisse de droit public
		392	Obligation des caisses de pension de renseigner les autorités fiscales fédérales et cantonales
65	31.10.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 65
		393	Abaissement du taux d'intérêt minimal à 3,25 pour cent ; communiqué de presse, texte de l'ordonnance et commentaires
		394	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2003
		395	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2003
		396	Taux d'intérêt minimal de 4 pour cent

**Prises de position
Jurisprudence**

**Indication
Prises de position**

Jurisprudence

Edition spéciale

Prises de position

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
66	17.01.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 66
		397	Indications Modifications dans la prévoyance professionnelle suite à l'entrée en vigueur de la LPGA
		398	Modification de l'OPP 2 concernant les rentes pour couples AVS/A
		399	Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
		400	Droit international et art. 1er, al. 2, OPP 2
		401	Prises de position Divorce et prévoyance professionnelle
		402	Jurisprudence Le transfert d'une entreprise au sens de l'art. 333 (a)CO n'implique pas une dissolution des rapports de travail susceptible d'entraîner un cas de libre passage
		403	La demande de restitution de prestations de la prévoyance professionnelle obligatoire versées à tort par une institution de prévoyance relève-t-elle de l'art. 47 LAVS ou convient-il d'appliquer les règles du CO ?
		404	Détermination du salaire coordonné pour le calcul de la rente d'invalidité LPP alors que les rapports de travail ont duré moins d'une année et que les conditions d'engagement ont été fondamentalement modifiées. Absence d'éléments probants pour le calcul du revenu déterminant et application de la
			Erratum
67	02.05.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 67
		405	Edition spéciale Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
68	10.06.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 68
		406	Edition spéciale Mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle
69	12.09.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 69
		407	Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP2
70	27.10.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 70
		408	Indications Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1er janvier 2004
		409	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2004
		410	Compensation des prestations d'assurance-chômage avec des prestations de prévoyance
		411	Prises de position Fin de l'assujettissement à l'assurance obligatoire et maintien de la prévoyance professionnelle
		412	Promesse de vente et versement anticipé pour la propriété du logement
		413	Jurisprudence Intérêts sur la prestation de sortie
		414	Invalidité partielle et divorce
		415	Compétence de l'institution de prévoyance et résiliation anticipée des rapports de travail
		416	Légitimation passive de l'ancien employeur
		417	Versement de la prestation de sortie en cas de divorce
		418	Invalidité partielle lors de deux emplois à mi-temps
		419	Résiliation des rapports de travail à un âge où il existe un droit à la rente de vieillesse
		420	Compétence du juge de l'art. 73 en cas de divorce
		421	Affiliation d'office par l'institution supplétive

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
71	23.12.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 71
		422	Indications Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
		423	Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
		424	Jurisprudence Obligation pour l'institution de prévoyance d'accepter le transfert d'une prestation de sortie après la survenance d'un cas de prévoyance
		425	Date déterminante pour la liquidation partielle d'une institution de prévoyance
72	08.04.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 72
		426	Edition spéciale Entrée en vigueur au 1er avril 2004 de la 1ère étape de la révision de la LPP, concernant la transparence la gestion primaire et la résiliation des contrats d'assurance collective
73	08.04.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 73
		427	Edition spéciale Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
74	30.04.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 74
		428	Indication Union Européenne - Attestation du droit à une rente, formulaire E 121
		429	Prises de position Prélèvement des avoirs du pilier 3a - âge terme
		430	Produits destinés à compléter le régime de retraite, fondés sur l'art. 339b CO
		431	Jurisprudence Accession à la propriété du logement: peut-on également englober dans un contrat de mise en gage les intérêts de retard, les frais de réalisation du gage ou divers autres frais?
		432	Durée des réserves de santé dans le domaine surobligatoire et procédure
		433	Obligation de verser des prestations suite à une admission expresse et sans réserve
		434	Obligation de verser des prestations sur la base de renseignements erronés (protection de bonne foi)
		435	Réserves de santé rétroactives ou dénonciation du contrat?
		436	Moyens de droit lors de la détermination du droit au fonds libres
		437	Divorce et prévoyance professionnelle : confirmation par le Tribunal fédéral de la prise de position de l'OFAS citée sous chiffre 401 dans le bulletin de la prévoyance professionnelle no 66, du 17 janvier 2003
		438	Adaptation au renchérissement dans les rapports de prévoyance de droit public
		439	Dans le cadre de la procédure de divorce, la voie de droit selon art. 73 LPP est également ouverte pour les litiges avec une institution de libre passage
		440	Versement en espèces sans le consentement du conjoint, suivi d'un divorce
		441	Une institution de prévoyance doit réparer le dommage résultant d'un paiement en espèces effectué à tort
		442	Invalidité, surindemnisation et versement anticipé pour le logement
443	Distribution des fonds libres et résiliation du contrat de travail par l'employé		
			Erratum
75	02.07.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 75
		444	Edition spéciale Entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2005 de la 2ème étape de la révision de la LPP
		445	Invalidité – Questions de droit transitoire

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)		
76	22.07.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 76		
		446	Indication Obligation de s'affilier à une institution de prévoyance (art. 11 LPP) pour les employeurs de l'UE sans établissement stable en Suisse		
		447	Prises de position Pratique de certaines assurances en cas de résiliation des contrats d'assurance collective		
		448	Prises de position Vente forcée du logement et remboursement du versement anticipé		
		449	Jurisprudence En cas de réticence de la part de l'assuré, l'institution de prévoyance est fondée, dans les quatre semaines après avoir pris connaissance du fait, à exclure la prévoyance subobligatoire prévue dans le contrat de prévoyance. Le délai commence à courir le jour où l'institution de prévoyance a reçu le dossier de l'assurance-invalidité		
		450	Jurisprudence Calcul de surindemnisation et comparaison avec le revenu du frère de l'assuré dans l'entreprise familiale		
		451	Jurisprudence Compétence pour statuer sur l'action en responsabilité civile contre l'institution de prévoyance		
		452	Jurisprudence Pas de droit à la prise en compte d'avoirs provenant d'une institution de libre passage après la survenance d'un cas de prévoyance		
		453	Jurisprudence Droit de recours du fonds de garantie contre un canton dont l'autorité de surveillance a contribué par sa faute à l'insolvabilité d'une institution de prévoyance		
		454	Jurisprudence Annonce d'un salaire inexistant		
		455	Jurisprudence Divorce et partage de la prévoyance		
		456	Jurisprudence Compensation de la créance en dommages-intérêts contre le mari divorcé avec la créance de l'épouse divorcée		
		77	07.10.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 77
				457	Edition spéciale Nouvelle réglementation de la gestion paritaire des institutions collectives et communes
78	09.12.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 78		
		458	Indications Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle: modification de l'OPP2		
		459	Indications Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2005		
		460	Indications Rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire: adaptation à l'évolution des prix au 1er janvier 2005		
		461	Indications Prévoyance professionnelle : adaptation des montants-limites		
		462	Indications Mesures d'assainissement dans la prévoyance professionnelle		
		463	Prises de position Versement en espèces de la prestation de sortie lors du départ définitif de la Suisse		
		464	Jurisprudence Rente d'invalidité viagère		
		465	Jurisprudence Encouragement à la propriété du logement - délai de 3 ans		
		466	Jurisprudence Compétence du tribunal de l'art. 73 LPP et gestion paritaire		
		467	Jurisprudence Pouvoir d'appréciation des autorités de surveillance LPP		
468	Jurisprudence Indépendance de l'expert				
			Erratum annexes Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle Tableau synoptique		

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
79	27.01.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 79
		469	Indications Directives sur le contrôle de l'affiliation des employeurs à une institution de prévoyance professionnelle conformément à l'article 11 LPP (CAIP)
		470	Prises de position 1re révision LPP : les dispositions de l'ordonnance relatives au "paquet fiscal" mises en consultation Art. 65d, al. 2, let. b, LPP : Contribution d'assainissement à la charge des rentiers Les bénéficiaires au sens de l'art. 20a LPP
		471	
472			
80	22.03.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 80
		473	Prises de position Liquidation partielle et totale d'une institution de prévoyance et application de la loi sur la fusion dans le cadre d'un transfert de patrimoine (art. 53b et ss LPP ; art. 98 Lfus)
		474	Erratum Ouverture d'un compte courant auprès de l'employeur lorsque celui-ci est une banque Bulletin de la prévoyance professionnelle no 74
81	22.03.2005	475	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 81 (Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance)
82	24.05.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 82
		476	Indications Rapport sur le traitement équivalent en cas de libre passage et de liquidation partielle
		477	Rapport sur « Comparaison entre l'AVS et la prévoyance professionnelle (PP) sous l'angle économique »
		478	Prises de position Art. 24 al. 2 OPP 2: que faut-il entendre par revenu ou revenu de remplacement que l'assuré pourrait encore raisonnablement réaliser?
		479	Poursuite de l'assurance obligatoire LPP et allocation de maternité
		480	Pratique opérée par certaines institutions bancaires en matière d'encouragement à la propriété du logement et plus particulièrement en matière de mise en gage
		481	Jurisprudence Révocation du versement en capital
		482	Institutions enveloppantes en primauté des cotisations : taux d'intérêt nul en cas de découvert
483	Divorce - partage de la prestation de sortie lors de la réalisation du risque - droit applicable		
83	16.06.2005	484	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 83 Entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la 3ème étape de la révision de la LPP
84	12.07.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 84
		485	Prises de position Durée du rapport de prévoyance en cas de versement d'indemnités journalières pour maladie
		486	Ouverture d'un compte courant auprès d'un employeur lorsque celui-ci est une banque. Précision au sujet du bulletin no 80, chiffre 474
		487	Article 79b, alinéas 3 et 4, LPP (rachat)
		488	Jurisprudence Refus de prestations de survivants et faute de l'assuré
489	Institution de prévoyance de droit public ; modification du règlement Financement intégral de l'institution de prévoyance : augmentation des cotisations de l'employeur; délimitation des voies de droit selon les art. 73 et 74 LPP		

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
85	08.09.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 85
		490	Prises de position Versement de la prestation de libre passage et Accord CH-UE sur la libre circulation des personnes - Quelques cas particuliers
		491	Versement de la prestation de la prévoyance professionnelle à l'étranger
		492	Versement anticipé et propriété commune des conjoints avec une tierce personne
		493	Jurisprudence Compétence du tribunal de l'art. 73 LPP, action en responsabilité par l'assuré et critères de répartition des fonds libres
		494	En l'absence d'une situation de liquidation totale ou partielle, l'employeur n'a pas à répondre du découvert technique en cas de sous-couverture envers l'institution de prévoyance
		495	Incidence du changement d'institution de prévoyance par l'employeur sur l'incapacité de travail d'une salariée
		496	Le fait que l'un des conjoints ait atteint l'âge à partir duquel il peut prendre une retraite anticipée en vertu des dispositions réglementaires de son institution de prévoyance n'empêche pas le partage de la prestation de sortie en cas de divorce
		497	Une réglementation dérogeant à la LPP qui ne prévoit pas pour les rentes de vieillesse des rentes pour enfants recueillis et du premier lit ne porte pas atteinte aux principes constitutionnels de l'égalité de traitement et de l'interdiction de l'arbitraire
		498	Prévoyance professionnelle obligatoire pour les collaborateurs libres travaillant dans l'informatique
		499	Encouragement à la propriété du logement et divorce: Prise en compte du versement anticipé dans le partage de la prestation de sortie
		500	Pas de droit à une part des réserves de fluctuation lorsque des avoirs sont transférés en espèces dans le cadre d'une liquidation partielle
		86	31.10.2005
		501	Edition spéciale Questions sur l'application des nouvelles dispositions de la LPP et du 3e paquet d'ordonnances (paquet fiscal) lié à la 1re révision de la LPP (entrée en vigueur au 1er janvier 2006)
87	16.11.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 87
		502	Indications Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
		503	Rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire: adaptation à l'évolution des prix au 1er janvier 2006
		504	Fonds de garantie; taux de cotisation pour l'an 2006
		505	Prises de position Assujettissement à la LPP des travailleurs engagés par une entreprise de travail temporaire lorsque la durée cumulée des missions dépasse 3 mois
		506	Acquisition par un concubin d'un logement en copropriété et constitution d'un droit d'usufruit réciproque
		507	Compensation des créances en restitution de l'assurance-chômage avec des versements ultérieurs de l'assureur LPP en cas d'invalidité
		508	Jurisprudence Pas d'assujettissement à la LPP en cas de contrat de travail de durée déterminée inférieure à 3 mois

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		509	Problématique concernant la réglementation de la prévoyance professionnelle dans le cadre de jugements de divorce étrangers
		510	Pas de compensation avec les cotisations suite à un versement anticipé pour le logement d'un montant trop élevé
			Annexe Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
88	28.11.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 88
		511	Questions sur l'application des nouvelles dispositions de la LPP concernant le rachat (entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2006)
89	22.12.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 89
		512	Indications Couverture des risques de décès et d'invalidité dans le cadre de l'assurance maternité
		513	Nouvelle numérotation des articles 60b et c OPP2
		514	Nouveau droit des fondations
		515	Prises de position Tenue des comptes de vieillesse pour les assurées devenues invalides avant le 1er janvier 2005 compte tenu des modifications de la 1 ^{ère} révision LPP (2ème paquet)
		516	Art. 79c LPP : limite supérieure de revenus assurables et déduction de coordination
		517	Jurisprudence Bénéficiaires selon le règlement et le testament
90	15.02.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 90
		518	Prises de position Prestations minimales en faveur de la génération d'entrée et utilisation des fonds pour mesures spéciales
		519	Assurance facultative des indépendants dans la prévoyance plus étendue et hors obligatoire
		520	Principe de la rémunération continue de la prestation de sortie à transférer en cas de divorce
		521	Informations en cas de libre passage
		522	Jurisprudence Réduction à opérer lors du calcul de la prestation de sortie parce que la prestation d'entrée était
		523	Modification d'un règlement applicable à une institution de prévoyance de droit public ; rétroactivité des arrêtés ; qualité pour recourir
		524	524 Pas d'effet contraignant de la décision de l'office AI lorsque celle-ci n'est pas communiquée à l'institution de prévoyance : aussi valable avec la LPGA
			Annexe Tableau pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a, al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
91	06.04.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 91
		525	Indications Application des règlements (CEE) n° 1408/71 et 574/72 entre la Suisse et les dix nouveaux Etats membres de l'UE à compter du 1er avril 2006
		526	Réduction à 1,1% de la cotisation LPP pour les chômeurs
		527	Prises de position Transmission de l'information sur les rachats dans les cas de libre passage et après le versement de prestations de vieillesse
		528	Versement anticipé en vue de l'acquisition d'un logement contigu au premier
		529	Assujettissement à la LPP des travailleurs engagés par une entreprise de travail temporaire : interruption entre les missions

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		530	Quels sont les salaires maximaux assurable et assuré dans la prévoyance surobligatoire, si le minimum LPP est déjà couvert par une caisse dite de «base» (dans une solution splittée, c.a.d. une IP de «base» pour la partie obligatoire et l'autre, «complémentaire», pour le surobligatoire) ?
		531	Jurisprudence Affiliation à deux institutions de prévoyance différentes pour le personnel «fixe» et le personnel «temporaire» puis résiliation du contrat d'affiliation pour le personnel «temporaire», affiliation auprès de l'institution supplétive?
		532	Divorce, critères de fixation de l'indemnité équitable et versement d'une rente directement entre les mains de l'ex-conjoint
		533	Point de départ de la prescription du droit à la rente d'invalidité et demande tardive à l'AI
		534	Divorce, indemnité équitable, compétences respectives du juge du divorce et du juge des assurances, pas de compensation de la prestation de sortie avec d'autres créances
		535	Problème de dépendance (alcool); perte d'emploi (menace de retrait du permis de conduire); réaction de panique; absence de volonté implicite de résiliation de la part du travailleur
		536	Placement de la fortune chez l'employeur qui est une banque : inadmissibilité du risque accru Organigramme
			Annexe
92	28.04.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 92
		537	Edition spéciale Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
93	11.07.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 93
		538	Indication Nouvelle affiliation auprès de l'institution supplétive LPP Transfert de l'avoir de prévoyance / de fonds libres
		539	Prises de position Précision au sujet du bulletin No. 91 ch. 530
		540	Précision au sujet du bulletin No. 88 ch. 511
		541	Versement anticipé dans le cadre d'une copropriété et usufruit croisé
		542	Jurisprudence Divorce : partage possible en cas de retraite anticipée après l'entrée en force de la décision de partage
		543	Seconde prestation de sortie annoncée après l'entrée en force du jugement de divorce
		544	Prévoyance professionnelle des prêtres catholiques dans le canton de Vaud
		545	Paiement en espèces de la prestation de libre passage sans l'accord du conjoint avant un divorce ; montant des dommages-intérêts à verser
		546	Début de l'incapacité de travail : conséquences de l'absence de preuve ; frais de procédure lorsque plusieurs institutions de prévoyance participent à la procédure
		547	Légitimation passive de l'institution de prévoyance dans la procédure visant à fixer le montant de la prestation de sortie lorsque le litige ne porte pas sur l'obligation de l'employeur relative aux décomptes mais sur la compensation de cotisations impayées de l'employeur avec la prestation de sortie
		548	Imputation de la rente d'invalidité LPP à la perte de gain du droit de la responsabilité civile, position de l'institution de prévoyance dans l'action récursoire, calcul du préjudice ménager et de son augmentation en salaire réel
		549	Interprétation de la disposition de l'art. 1, al. 1, let. b, OPP 2 (depuis le 1er janvier 2006 = art. 1j OPP 2) : « engagés pour une durée limitée ne dépassant pas trois mois »

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		550		La prestation de sortie à partager en cas de divorce doit être calculée pour le moment de l'entrée en force du jugement de divorce
94	28.09.2006			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 94
		551	Indications	Montants-limites valables dès le 1er janvier 2007
		552		Le taux d'intérêt minimal reste à 2,5 %
		553		Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2007
		554	Jurisprudence	Compensation de prétentions en rentes par une créance en dommages-intérêts
		555		Taux d'intérêt nul dans la prévoyance professionnelle surobligatoire / Interprétation du règlement
		556		Répartition d'une prestation de libre passage en cas de décès d'un assuré à demi-invalidé
		557		Réduction de la rente de survivant de l'ex-épouse
		558		Pas de suspension de la procédure devant le Tribunal des assurances en relation avec une procédure pénale
		559		Défaut de participation de l'institution de prévoyance dans la procédure de l'assurance-invalidité - force contraignante des art. 23 et suivants LPP lorsque l'IP se fonde tout de même sur la décision de l'AI pour le calcul de ses prestations
		560	Annexe	L'art. 65, al. 1, LPP est une disposition fondamentale et impérative qui prime les dispositions Tableau pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a, al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
95	22.11.2006			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 95
		561	Indications	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 2007
		562		Entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la loi fédérale sur le partenariat enregistré et ses conséquences en matière de prévoyance professionnelle
		563		Nouvelles lois sur le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral : conséquences sur la prévoyance professionnelle
		564		Aucune restriction quant à la possibilité d'exiger un versement anticipé pour l'acquisition du logement
		565	Jurisprudence	Suspension de la rente d'invalidité de la prévoyance professionnelle pendant l'exécution d'une peine / compensation des montants touchés en trop par les rentes dues à l'avenir
		566	Erratum	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 94, chiffre 553 : Fonds de garantie LPP ; taux de cotisation pour l'année 2007
			Annexe	Chiffres repères de la prévoyance professionnelle
96	18.12.2007			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 96
		567	Indication	Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE / Convention AELE - Versement en espèces de la prestation de libre passage en cas de départ définitif de Suisse
97	15.02.2007			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 97

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		568	Indication	Rectificatif apporté au Bulletin n°91, ch. marg. 527 : Transmission de l'information sur les rachats dans les cas de libre passage et après le versement de prestations de vieillesse
		569		Activité de l'expert agréé auprès d'institutions collectives
		570		Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle conformément à l'art. 53, al. 2, LPP (formulaire)
		571	Jurisprudence	Prescription de l'action en restitution, actes interruptifs et institution de droit public
		572		Divorce et refus du partage des prestations de sortie
		573		Prescription de l'action en restitution, actes interruptifs et citation en conciliation devant un juge incompetent à raison de la matière
		574		Modification de l'ordre des bénéficiaires fixé par le règlement
		575		Voies de droit en cas de litige concernant un contrat de reprise d'effectif éventuellement entaché d'erreurs mais approuvé avec force de chose jugée par l'autorité de surveillance
98	30.04.2007			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 98
		576	Indications	Changement d'institution de prévoyance LPP : clarification des dispositions
		577		Compilations des Bulletins de la prévoyance professionnelle
		578	Prises de position	Principe de la rémunération continue de la prestation de sortie à transférer en cas de divorce
		579		Versement anticipé pour le logement, divorce et rachat (art. 22c LFLP, 79b al. 3 et 4 LPP)
		580	Jurisprudence	Pas de modification de la rente d'invalidité réglementaire si le degré d'invalidité n'a pas changé (en relation avec la 4e révision de l'AI entrée en vigueur le 1er juillet 2004)
		581		Prescription du droit à la rente d'orphelin et tutelle
		582		Conversion d'une rente d'invalidité en rente de vieillesse, pas de garantie des droits acquis en cas de changement de jurisprudence
		583		Jugement notifié directement à une partie sans passer par son avocat, bonne foi, compétence du tribunal des assurances au sujet d'éventuels avoirs non pris en compte par le juge du divorce
		584		Réduction d'une rente de survivants au conjoint divorcé au bénéfice d'une rente de vieillesse dans le cadre de la prévoyance plus étendue
		585		Suppression de rente pour cause de révision dans l'assurance obligatoire
		586		Le délai de prescription du droit à une rente ne court pas tant qu'il y a surindemnisation
99	08.05.2007			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 99
		587	Edition spéciale	Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
100	19.07.2007			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 100
		588	Edition spéciale	Prise de position de l'OFAS concernant la liquidation partielle
		589		Règlement concernant la liquidation partielle – Exigences minimales quant aux conditions
		590		Approbation du règlement de liquidation partielle - effet constitutif de la décision de l'autorité de
		591		Contenu minimal des dispositions réglementaires relatives aux conditions de liquidation partielle
				Liquidation partielle intervenant durant la période transitoire

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
101	27.09.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 101
		592	Indications Informations internes: nouvelle cheffe dans la prévoyance professionnelle Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP 2 Message sur la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle : renforcement de la surveillance Financement des institutions de prévoyance de droit public : ouverture de la consultation Fonds de garantie LPP : taux de cotisation 2008 Compilation des bulletins de la prévoyance au sujet du divorce Compilation intégrale des bulletins 1à100
		593	
		594	
		595	
		596	
		597	
		598	
		599	Prises de position Remboursement d'un versement anticipé Limitation des prestations à la suite d'un non-paiement de cotisations
		600	
		601	Jurisprudence Divorce, partage de la prévoyance professionnelle, rachat après la date fixée pour le partage Divorce, prestation de sortie ou prestation de vieillesse ?
		602	
		603	Partage de prestations en cas de séparation de corps; survenance du cas de prévoyance
		604	Restitution d'une prestation de sortie versée sans le consentement de l'épouse
		605	Interruption de la connexité temporelle : sclérose en plaques, médecin indépendant qui travaille ensuite comme médecin salarié d'un service médical régional AI pendant 14 mois
		606	Réduction d'une rente d'invalidité LPP transformée en rente de vieillesse pour cause de surassurance
		607	Annexe Abaissement du taux de conversion peu de temps avant le départ à la retraite anticipée Table chronologique des bulletins

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
102	06.11.2007			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 102
		608	Edition spéciale	Produits avec protection du capital dans le pilier 3a
103	04.12.2007			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 103
		609	Indications	Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
		610		Adaptation à l'évolution des prix au 1er janvier 2008 des rentes de survivants et d'invalidité de la LPP
		611		Le 3e pilier ouvert aux personnes actives après l'âge de la retraite
		612		Réduction des cotisations LPP pour les chômeurs
		613		Entrée en vigueur le 1er décembre 2007 de la révision de la loi sur l'AVS introduisant le nouveau numéro d'assuré AVS
		614		Modifications du règlement sur l'AVS au 1 ^{er} janvier 2008, qui concernent aussi la prévoyance professionnelle
		615		Entrée en vigueur de la 5e révision de l'AI le 1 ^{er} janvier 2008
		616		Administration fédérale des contributions : Circulaire no. 17 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.
		617	Prises de position	Perception d'un intérêt débiteur sur le retrait anticipé en vue de l'acquisition d'un logement
		618		Questions sur la poursuite de l'assurance dans le pilier 3a
		619	Jurisprudence	Compensation de rentes d'invalidité avec une prestation de sortie déjà versée en espèces
		620		Les bénéficiaires de retraites anticipées ont aussi droit à des rentes LPP pour enfants
		621		Qualification d'un associé majoritaire et gérant d'une Sàrl en droit de la prévoyance
		622	Annexes	Divorce: pas de partage en cas d'abus de droit Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle Tablette pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
104	05.03.2008			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 104
		623	Indications	Information interne: nouvelles cheffes dans la Surveillance Prévoyance professionnelle
		624		Union européenne/AELE : formulaire de l'Organe de liaison
		625	Prises de position	Questions relatives aux bénéficiaires selon l'art. 20a LPP
		626		Dépôt d'une prestation de libre passage
		627		Réserves de fluctuation de valeurs et amélioration de prestations
		628		« Securities lending »
		629		Conflits d'intérêts - Communication de l'autorité exerçant la surveillance directe de la Confédération
		630	Jurisprudence	Divorce, prise en compte des avoirs de prévoyance effectivement constitués pendant la durée du mariage et non pas des éventuels avoirs supplémentaires qu'un conjoint aurait dû accumuler, compétences respectives du juge du divorce et du tribunal des assurances
		631		Divorce et découverte d'un avoir de prévoyance postérieurement au jugement du tribunal cantonal des assurances (changement de jurisprudence)
		632		Droit à la prestation de survivant LPP pour l'ex-conjoint seulement en cas de perte de soutien
		633		Survenance des cas d'assurance décès et invalidité

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		634	Surindemnisation, gain présumé perdu et allocations pour enfants, personne domiciliée en Valais et travaillant dans le canton de Vaud
		635	Couverture d'assurance LPP et fin du droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage
		636	Pas de prescription de la rente complémentaire pour enfant si la rente d'invalidité n'est pas elle-même prescrite
		Annexes	Organigramme Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en pour cent Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle 1985 - 2008
105	09.05.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 105
		637	Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
106	19.05.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 106
		638	Rapport sur la prévoyance professionnelle des travailleurs atypiques
		639	Compilation des Bulletins sur la fiscalité de la prévoyance professionnelle
		640	Liste des unions homosexuelles à l'étranger et leur équivalence avec le partenariat enregistré suisse
		641	Nouvelle page internet de la Surveillance prévoyance professionnelle
		642	Indemnité de départ et cotisations
		643	Interprétation de l'art. 4, al. 4, LPP concernant une demande de versement en espèces par un
		644	Qualité pour recourir d'une institution de prévoyance dans la procédure concernant l'assurance-accidents
		645	Revenu pouvant encore être raisonnablement réalisé selon l'art. 24, al. 2, 2e phrase, OPP 2
		646	Moment du remplacement d'une rente d'invalidité par la rente de vieillesse en relation avec le relèvement de l'âge de la retraite des femmes
		647	Rachats suivis d'un divorce
		648	Précision de la jurisprudence sur la connexité temporelle
		649	Adaptation rétroactive du salaire annuel en raison d'un jugement pour une bénéficiaire de rente
		650	Tableaux de l'avoir de vieillesse LPP
		651	Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 104 : taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire
107	12.08.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 107
		652	Amélioration pour les travailleurs atypiques : modification de l'ordonnance OPP 2
		653	Invalidité: renvoi de l'art. 26 al. 1 LPP aux art. 28 al. 1 et 29 al. 1 à 3 LAI
		654	Internet : table chronologique : liens avec chaque bulletin de la prévoyance professionnelle
		655	Questions sur les art. 1j et 1k OPP 2 concernant les travailleurs atypiques
		656	Pas de consentement du conjoint pour le versement en capital de prestations de vieillesse provenant d'un compte de libre passage
		657	Divorce, cas de prévoyance et droit au maintien du salaire
		658	Droit de la femme divorcée en cas de perte de soutien
		659	Aucun droit à des dépens pour la procédure interne à la caisse de pensions

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		660	Compensation du versement en espèces de la prestation de sortie avec une créance en dommages-intérêts contre l'assuré en qualité d'administrateur
108	27.10.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 108
		661	Indications Montants-limites valables dès le 1er janvier 2009
		662	Taux d'intérêt minimal de 2 % dès le 1er janvier 2009
		663	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2009
		664	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2009
		665	Adaptation des dispositions sur les placements dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP 2 à partir du 1 ^{er} janvier 2009
		666	Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public : message du Conseil fédéral
		667	Prise de position Versement anticipé suivi d'une retraite anticipée et de la reprise d'une activité professionnelle pour un nouvel employeur. Remboursement et rachat ?
		668	Jurisprudence Réticence et alcoolisme
		669	Acceptation par l'institution de prévoyance soumise à prestation d'une prestation de sortie déjà versée à une institution de libre passage
		670	Distinction entre une fondation de prévoyance en faveur du personnel non enregistrée et un fonds de prévoyance patronal
		671	Prescription des bonifications de vieillesse et contrôle des dépens selon la LTF
		672	Cas de prévoyance : partage par moitié confirmé malgré la survenance d'un cas de prévoyance professionnelle
		673	Clause bénéficiaire en faveur du partenaire de même sexe dans le domaine surobligatoire de la prévoyance professionnelle et du libre passage
			Annexes Nouvelle tablelle valable à partir du 1er janvier 2009 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2009 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2009 dans la prévoyance professionnelle Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
109	19.12.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 109
		674	Edition spéciale Prescriptions de placement dans la prévoyance professionnelle
110	15.01.2009		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 110
		675	Indications Modification de la loi sur les banques : renforcement de la protection des déposants
		676	Situation financière des institutions de prévoyance en 2007
		677	Prises de position Assurance externe et maintien de l'assurance en cas de réduction du taux d'occupation
		678	Est-il possible de retirer la totalité du capital de prévoyance déposé dans une institution de libre passage moins de 3 ans après avoir effectué un rachat dans une caisse de pensions ?

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		679	Est-il admissible de financer l'installation de panneaux solaires par un versement anticipé du 2 ^e pilier ?
		680	Calcul de surindemnisation en cas d'invalidité partielle
		681	Concordance événementielle en rapport avec un calcul de surindemnisation
		682	Capital-décès en vertu de la loi sur la continuation de l'assurance ou d'une convention de prévoyance ?
		683	Compensation de la créance en remboursement de l'institution de prévoyance avec le droit de l'assuré à la prestation de sortie ?
111	06.04.2009		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 111
		684	Adaptation des dispositions d'ordonnance sur le droit collectif aux réserves de fluctuation en cas de transfert d'espèces lors d'une liquidation partielle
		685	Voie de droit en cas de déni de justice ou de retard injustifié d'une autorité de surveillance
		686	Chômeurs en fin de droit et pilier 3a
		687	Prise en compte de la rente AVS dans le calcul de la surindemnisation en cas d'invalidité due à un accident
		688	Privilège dans la faillite pour des emprunts par obligations de l'institution de prévoyance à l'égard de l'employeur failli
		689	Divorce : refus d'un partage manifestement inéquitable
		690	Concubinage et prestation de survivant
		691	Privilège de la compagne selon la réglementation en vigueur jusqu'à fin 2004
		692	Privilège en matière de libre passage de la compagne bénéficiant d'une rente de veuve
		693	Cas de prévoyance invalidité et versement anticipé
		694	Affiliation à une institution de prévoyance : contrôle abstrait de normes cantonales par le TF et non pas par l'autorité de surveillance
		695	Tableaux 2009 de l'avoir de vieillesse LPP
112	28.05.2009		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 112
		696	Extension de l'Accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie dès le 1 ^{er} juin 2009
		697	Pas de versement d'employeur dans une institution de libre passage
		698	Action contre une institution de prévoyance individuelle liée (3a) aussi possible dans le canton de domicile du preneur d'assurance
		699	Résiliation d'une convention d'affiliation ; déduction suite à un découvert ; principe de l'égalité devant la loi ; admissibilité d'une correction d'écriture comptable faite après coup et d'un débit ultérieur ; prescription et novation
		700	Compensation de la prestation de sortie avec une créance en dommages-intérêts pour cotisations impayées
113	02.07.2009		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 113
		701	Application des nouvelles dispositions de l'OPP 2 sur la liquidation partielle
		702	Précisions au sujet du bulletin n° 112 ch. 697 : versements dans une institution de libre passage

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)	
114	05.10.2009	703	Jurisprudence	Divorce : compétence du tribunal de la prévoyance professionnelle pour des prétentions en dommages-intérêts en cas de versement en espèces de la prestation de sortie intervenu de manière contraire au	
		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 114			
		704	Indications	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2010	
		705		Compilation des Bulletins sur le libre passage, les versements en espèces et en capital	
		706	Prises de position	Informations à fournir à l'institution supplétive lors de l'ouverture d'un compte de libre passage (art. 4 al. 2 LFLP)	
		707		Aliénation du logement à un prix volontairement inférieur au prix courant du marché immobilier et remboursement du versement anticipé (art. 30d al. 1 let. a LPP)	
		708	Jurisprudence	Rentes d'invalidité : let. f des dispositions transitoires de la modification du 3 octobre 2003 de la LPP (1re révision LPP)	
		709		Pas de prise en compte des indemnités journalières d'une assurance perte de gain (LCA) dans le calcul de surindemnisation et pas de report des prestations d'invalidité de la prévoyance professionnelle	
		710		Pas de droit à des intérêts en cas de transfert de fonds libres	
		711		Résiliation de la convention d'affiliation, maintien du contrat d'affiliation en ce qui concerne les rentiers	
115	24.11.2009	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 115			
		712	Indications	Modification de la loi sur le libre passage dès le 1 ^{er} janvier 2010, suite à l'initiative parlementaire «Ne pas discriminer les travailleurs âgés. Modification de la loi sur le libre passage»	
		713		Le taux d'intérêt minimal restera à 2 % en 2010	
		714		Adaptation à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2010 des rentes de survivants et d'invalidité de la LPP	
		715		Pas d'adaptation des montants-limites pour 2010	
		716	Prises de position	questions relatives à la modification de loi sur le libre passage	
		717		Cotiser au pilier 3a au-delà de l'âge ordinaire de la retraite	
		718	Jurisprudence	Partage des prestations de sortie en cas de divorce et versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement : quid lorsque la prestation de sortie ne couvre pas la créance de compensation au sens de l'art. 122 CC ?	
		719		Contribution des rentiers à l'assainissement d'une institution de prévoyance ; interprétation de l'art. 65d LPP	
			Annexes	Nouvelle table valable à partir du 1er janvier 2010 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2010 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2010 dans la prévoyance professionnelle Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %	
116	28.01.2010	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 116			
		720	Indications	Actualisation du mémento 6.06 du Centre d'information AVS/AI : assurance facultative	

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		721	Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce : ouverture de la consultation
		722	Situation financière des institutions de prévoyance en 2008
		723	Compilation des Bulletins 101-116
		724	Prise de position Institutions de libre passage : retrait intégral de la prestation de vieillesse, au lieu d'un versement anticipé partiel pour le logement, dans les cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite
		725	Jurisprudence Personne exerçant une activité indépendante : pas de versement anticipé partiel possible pour des investissements dans l'entreprise
		726	Début du délai de prescription de la créance de cotisations après l'affiliation à l'institution supplétive selon l'art. 12 LPP
		727	Divorce : conditions permettant de déroger au partage par moitié des avoirs du 2 ^e pilier
		728	Participation de l'institution de prévoyance à la procédure devant l'autorité précédente selon l'art. 25a LFLP en tant que condition de la qualité pour recourir dans la procédure devant le TF
		729	Répartition de la perte d'intérêts sur un versement anticipé intervenu pendant la durée du mariage pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		730	Obligation de l'institution de prévoyance d'exiger le jugement de divorce avant de procéder à un versement anticipé à un conjoint divorcé et de contrôler l'exécution du partage de la prévoyance éventuellement ordonné ?
117	31.03.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 117
		731	Indications Adoption parlementaire de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle: renforcement de la surveillance et amélioration de la transparence
		732	Internet : archives LPP avec notamment les messages LPP, LFLP et propriété du logement
		733	Prises de position Assujettissement à la prévoyance professionnelle et droit international
		734	Transmission de la prestation de sortie : nombre de comptes ou de polices de libre passage auprès de la même institution de libre passage (art. 12 OLP)
		735	Versement anticipé pour le logement suivi d'un versement en espèces comme indépendant puis d'un rachat
		736	Liquidation partielle : interprétation de l'art. 27h, al. 1, 3e phrase, OPP 2
		737	Jurisprudence Interprétation de l'art. 20a, al. 1, LPP concernant la relation entre un orphelin selon l'art. 20 LPP et la compagne de l'assuré décédé désignée en qualité de bénéficiaire
		738	Obligation de verser la prestation préalable selon l'art. 26, al. 4, LPP
		739	Changement de jurisprudence concernant le délai de prescription des cotisations selon l'art. 41 LPP et la c
		740	Compensation du droit à une retraite anticipée avec la créance en réparation du dommage basée sur l'art. 52 LPP
118	02.06.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 118

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		741	Indications Application des nouveaux règlements communautaires n° 883/2004 et 987/2009 au sein de l'UE depuis le 1er mai 2010 – Conséquences pour la Suisse
		742	Augmentation des cotisations des chômeurs à la prévoyance professionnelle obligatoire
		743	Nouveau chef du domaine Prévoyance vieillesse et survivants dès le 1er juillet 2010
		744	Prises de position Etablissement à son compte par étapes et délai d'une année pour le versement en espèces
		745	Pas de versement anticipé pour le logement en cas de société civile immobilière selon le droit français
		746	Inscription au bilan d'une garantie de l'employeur en cas de découvert
		747	Jurisprudence Pas de splitting de l'avoir déposé auprès d'une institution de libre passage
		748	Procédure de divorce, suicide et rente de conjoint survivant
		749	Principe du partage par moitié du 2e pilier en cas de divorce et motifs de refus du partage
		750	Rentes pour enfants d'invalidité, prescription, connaissance par la caisse de l'existence d'enfants
		751	Bénéficiaires selon l'art. 20a LPP et admissibilité d'une exigence formelle supplémentaire dans le
		752	Effets sur la prévoyance professionnelle surobligatoire d'un refus de coopérer à l'instruction dans l'AI
		753	Surindemnisation dans la prévoyance professionnelle surobligatoire: prise en compte d'une rente de vieillesse de l'AVS ?
		754	Relation des prestations réglementaires d'une institution de prévoyance enveloppante avec les prestations minimales légales
		755	Liquidation partielle selon l'ancien art. 23 LFLP
119	06.07.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 119
		756	Prises de position Mise en œuvre de la réforme structurelle : surveillance des institutions nouvellement créées d'ici fin 2011
		757	Pas de versement anticipé pour acquérir un camping-car, un mobil-home ou une caravane
		758	Jurisprudence Renvoi d'office au juge du divorce lorsque le juge des assurances constate que le partage des prestations de sortie est impossible
		759	Divorce : pas de partage du pilier 3a (prévoyance individuelle liée) selon l'art. 122 CC
		760	Contrôle de la réaffiliation par l'institution supplétive
		761	Inadmissibilité du maintien de la prévoyance étendue (pilier 2b) par des cotisations ou des rachats au-delà de l'âge ordinaire de la retraite lorsque la personne assurée touche déjà des prestations de vieillesse de l'assurance de base (pilier 2a)
		762	Pas de délai de préavis pour la prise en compte d'un revenu pouvant être raisonnablement réalisé selon l'art. 24, al. 2, 2e phrase, OPP 2
120	18.10.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 120
		763	Indication Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2011 des mesures pour les travailleurs âgés
		764	Montants-limites valables dès le 1er janvier 2011
		765	Modification des art. 24 OPP 2 (surassurance après avoir atteint l'âge de la retraite) et 60b OPP 2 (rachats par des personnes arrivant de l'étranger) dès le 1 ^{er} janvier 2011

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		766	Modification de l'ordonnance sur le libre passage dès le 1 ^{er} janvier 2011 : de meilleures possibilités de placement pour le capital de libre passage
		767	Maintien du taux d'intérêt minimal à 2 % pour 2011
		768	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2011
		769	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2011
		770	Code de procédure civile suisse en vigueur dès le 1 ^{er} janvier 2011 : extraits concernant le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce ou de dissolution judiciaire du partenariat enregistré
		771	Calcul des prestations de vieillesse, principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement Nouvelle table valable à partir du 1 ^{er} janvier 2011 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2011 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2011 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2011 pour l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
			Jurisprudence Annexes
121	06.01.2011		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 121
		772	Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle : ordonnances mises en consultation
		773	Rapport de recherche: abaissement du seuil d'accès lors de la 1 ^{re} révision de la LPP
		774	Situation financière des institutions de prévoyance en 2009
		775	Travailleurs âgés : questions-réponses en relation avec les nouveaux art. 33a et 33b LPP à partir du 1er janvier 2011.
		776	Déduction des rachats du revenu imposable en cas de versement en capital dans le délai de 3 ans ?
		777	Fondation commune, examen des conditions pour une liquidation partielle, réduction considérable de l'effectif du personnel et restructuration d'entreprise
		778	Droit de la caisse de pensions d'exiger le remboursement d'un versement anticipé pour le logement de la part de la masse en faillite d'une succession répudiée
		779	Admissibilité d'une rente d'invalidité unique plus élevée que le montant minimum de la rente d'invalidité et de la rente complémentaire d'invalidité pour enfant prévues par la LPP, changement de jurisprudence
		780	Divorce : règle du partage par moitié de l'avoir de prévoyance en tant que règle; refus du partage; abus de droit
			Erratum
			Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 120 : taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire
122	01.06.2011		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 122
		781	Travailleurs âgés : questions-réponses en relation avec les nouveaux art. 33a et 33b LPP en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2011
		782	Nombre de comptes ou de polices dans la même institution de libre passage
		783	Pas de transfert d'une prestation de vieillesse en capital sur un compte ou une police de libre passage

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)	
		784	Jurisprudence	Point de départ du délai de prescription pour la restitution des prestations touchées indûment	
		785		Rachat après la survenance d'une incapacité de travail à l'origine de l'invalidité	
		786		Pas de déduction fiscale du rachat en cas de versement en capital dans les 3 ans	
		787		Invalidité partielle et trois activités lucratives à temps partiel assurées selon la LPP	
		788		Surindemnisation : revenu encore raisonnablement réalisable ; le marché suisse du travail est déterminant	
		789		Rémunération pour l'administration de la fortune	
123	19.07.2011				Bulletin de la prévoyance professionnelle no 123
		790	Indication	Entrée en vigueur de la réforme structurelle et du financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public	
		791		Rapport de recherche: les frais de gestion de la fortune dans le 2e pilier	
		792		Prise de position	Modification de l'art. 60b OPP 2 : précision du Bulletin n° 120 ch. 765 (personnes arrivant de l'étranger)
		793			Jurisprudence
		794		Demande de dommages-intérêts par une institution de prévoyance contre un office AI	
		795		Assurance prolongée et début de l'assurance obligatoire pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage ; institution de prévoyance compétente	
		796		Versement en espèces de la prestation de sortie en cas d'activité indépendante à l'étranger ?	
124	15.09.2011			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 124	
		797	Indications	Abaissement du seuil d'accès au 2ème pilier : une seconde étude en tire un bilan positif	
		798		Modification de la loi sur les banques : garantie des dépôts	
		799	Prises de position	Travailleurs âgés : questions-réponses en relation avec les nouveaux art. 33a et 33b LPP en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2011	
		800		Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: questions-réponses	
		801		Transfert de propriété du logement à un bénéficiaire au sens du droit de la prévoyance ; quid de l'obligation de rembourser ?	
		802	Jurisprudence	Indemnité équitable, transmission au juge des assurances, renvoi d'office au juge du divorce	
		803		Action en complément d'un jugement de divorce étranger, prestation compensatoire du droit français	
		804		Institution supplétive LPP, pas d'intérêt moratoire sur le montant versé après coup au titre de rentes d'invalidité	
			Erratum	Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 122 ch. 789 : référence du jugement	
125	14.12.2011			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 125	
		805	Indications	Taux d'intérêt minimal de 1,5 % à partir du 1er janvier 2012	
		806		Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012 du premier train de mesures de la 6e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (révision 6a) : conséquences pour la prévoyance professionnelle	
		807		Pas d'adaptation des rentes LPP de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix pour le 1 ^{er} janvier 2012	
		808		Pas d'adaptation des montants-limites pour 2012	

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		809	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation inchangé pour 2012
		810	Procédure de consultation sur la révision partielle du CO : droit de la prescription
		811	Nomination des membres de la nouvelle Commission de haute surveillance LPP
		812	Affaire interne : Domaine Affaires internationales et prévoyance professionnelle
		813	Choix des stratégies de placement, développement du marché
		814	Traitement des contingent convertibles (CoCo Bonds) conformément aux prescriptions de placement de l'OPP2
		815	Affiliation à la prévoyance professionnelle (2e pilier) – rappel de quelques principes
		816	Réforme structurelle: application des nouvelles dispositions de l'OPP 2 aux institutions de libre passage et à celles du pilier 3a
		817	Concubinage et rente de survivant: notions de «communauté de vie» et de «ménage commun»
		818	Un versement en espèces de faible importance (art. 5 al. 1 let. c LFLP) n'empêche pas le partage des prestations de sortie en cas de divorce
		819	Droit du conjoint divorcé à des prestations pour survivants lorsque le jugement de divorce prévoit des contributions d'entretien limitées dans le temps
		820	Imposition des versements en capital du 2e pilier contraires aux exigences légales Nouvelle table valable à partir du 1er janvier 2012 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2012 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2012 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2012 pour l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
126	26.01.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 126
		821	Tâches dévolues à l'OFAS suite à l'entrée en fonction de la Commission de haute surveillance au 1er janvier 2012
		822	Le rapport sur l'avenir du 2e pilier soumis à une procédure d'audition jusqu'au 9 mars 2012
		823	Situation financière des institutions de prévoyance en 2010
		824	« Newsletter » lors de la sortie du Bulletin
		825	Maintien correct de la prévoyance après la sortie de l'institution de prévoyance
		826	Cotisations au pilier 3a pour les personnes qui travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite
		827	Faut-il travailler plus de 3 mois pour cotiser au pilier 3a?
		828	Conditions essentielles de la police de libre passage et conclusion du contrat d'assurance; les fournisseurs de polices de libre passage ne sont pas tenus de maintenir la prévoyance professionnelle obligatoire sous forme d'assurance pour les cas d'invalidité
127	29.03.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 127
		829	Rapport sur l'avenir du 2e pilier: prolongation de l'audition jusqu'au 30 avril 2012

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		830	Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (ALCP) – Entrée en vigueur le 1er avril 2012 des nouveaux règlements (CE) n° 883/04 et n° 987/09 de coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale
		831	Prise de position L'entraide administrative selon les accords bilatéraux Suisse/UE et Suisse/AELE
		832	Jurisprudence Information et procédure: en cas de contestation relative au droit à l'information, l'assuré doit saisir l'autorité de surveillance et non pas le tribunal des assurances
		833	La rente de partenaire selon l'art. 20a LPP peut être soumise à plusieurs conditions supplémentaires: notion de «ménage commun»
		834	La rente de partenaire selon l'art. 20a LPP peut être soumise à plusieurs conditions supplémentaires: notion de «soutien considérable»
		835	Excursus LPP: une longue gestation et une naissance difficile (auteur: Jean-Paul Caille)
128	02.07.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 128
		836	Indication Jürg Brechbühl nouveau directeur de l'OFAS
		837	Prises de position Mise en œuvre de la révision 6a de la LAI : questions-réponses
		838	Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: questions-réponses
		839	Jurisprudence Remplacement d'une rente réglementaire d'invalidité par une rente réglementaire de vieillesse: à 62 ou 64 ans pour les femmes?
		840	Disposition réglementaire sur l'adaptation au renchérissement des rentes d'invalidité
		841	Devoir de diligence de l'institution de prévoyance lors du versement d'une prestation en capital
		842	Excursus LP & LPP:prévoyance professionnelle, poursuite, saisie et faillite (auteur: Jérôme Piegai)
129	12.09.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 129
		843	Indications Nouvelle publication : recommandations pour améliorer la transparence des coûts conformément à l'art. 48a, al. 3, OPP 2
		844	Résultats de l'audition sur le rapport sur l'avenir du 2e pilier
		845	Précision concernant le Bulletin n° 116 ch. 720 et le mémento 6.06 ch. 4: assurance facultative des membres de la famille d'un exploitant agricole (art. 1j, al. 3, OPP 2)
		846	Prises de position Exportation des rentes d'invalidité de la prévoyance professionnelle
		847	Est-il possible d'obtenir un versement en espèces selon l'art. 5, al. 1, let. c, LFLP après un versement anticipé pour le logement ?
		848	Jurisprudence Prestation de sortie en cas de découvert lors d'une liquidation partielle
		849	Retraite anticipée ou rente d'invalidité ?
130	29.11.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 130
		850	Indications Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2013
		851	Maintien du taux d'intérêt minimal à 1,5 % pour 2013
		852	Modification de la marge du taux d'intérêt technique (art. 8 OLP) dès le 1er janvier 2013

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		853		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix
		854		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour l'année 2013
		855		Prévoyance professionnelle : deux mesures de protection mises en consultation
			Annexes	Nouvelle tablelle valable à partir du 1 ^{er} janvier 2013 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
				Chiffres repères 2013 dans la prévoyance professionnelle
				Chiffres repères 1985-2013 dans la prévoyance professionnelle
				Tableaux 2013 pour l'avoir de vieillesse LPP
				Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
131	05.03.2013			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 131
		856	Indications	Acceptation par le peuple et les cantons de l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives»
		857		Amélioration de la prévoyance des artistes : entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013 de l'art. 9 de la loi sur l'encouragement de la culture et de ses dispositions d'application
		858		Abonnement papier : nouvelle personne de contact
		859	Jurisprudence	Remboursement du versement anticipé en cas d'invalidité imminente
		860	Excursus	Travail atypique, culture et prévoyance professionnelle
132	28.05.2013			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 132
		861	Indication	Les exigences à remplir par les gestionnaires de fortune ont été précisées : modification de l'art. 48f
		862	Prise de position	13e salaire et bonus versé en actions
		863	Jurisprudence	Pas de prestation de survivant pour le/la concubin/e qui perçoit déjà une rente de veuf/veuve
		864		Obligation de vérification d'une institution de prévoyance en cas de versement anticipé
		865		Versement rétroactif d'intérêts sur l'avoir de vieillesse dans une caisse de pension en découvert
		866		Réclamation d'une prestation de libre passage se trouvant sur un compte de libre passage par l'institution de prévoyance tenue de fournir des prestations en cas de décès
133	04.07.2013			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 133
		867	Indications	Le Conseil fédéral concrétise la réforme Prévoyance vieillesse 2020
		868		Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: prolongation de délai
		869		Mieux partager la prévoyance professionnelle en cas de divorce
		870		Abonnement papier: nouvelle personne de contact
		871	Jurisprudence	Qualité pour recourir contre l'approbation d'un règlement de liquidation partielle
		872		Composition irrégulière du tribunal
134	28.11.2013			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 134

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)		
		873	Indications	Augmentation du taux d'intérêt minimal à 1,75 % dès le 1 ^{er} janvier 2014		
		874		Prévoyance vieillesse 2020: le Conseil fédéral lance la procédure de consultation		
		875		Mise en œuvre de l'initiative sur les rémunérations abusives: l'ordonnance entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2014		
		876		Nouvelles normes comptables pour les institutions de prévoyance professionnelle: modification de l'art.47 OPP2		
		877		Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix pour le 1 ^{er} janvier 2014		
		878		Montants-limites inchangés en 2014		
		879		Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 2014		
		880		Prise de position	Renonciation à une rente de survivant en vue de l'obtention d'un capital-décès?	
		881			Jurisprudence	Distribution de fonds libres et traitement des assurés ayant choisi le versement en capital
		882				Versement en espèces d'une prestation de libre passage à un indépendant divorcé
		883			Versement en espèces à un assuré divorcé d'une prestation de sortie non partagée: violation du devoir de diligence par l'institution de prévoyance (ou de libre passage)?	
		884			Partage de la prévoyance: suspension de la procédure de partage en raison d'une procédure de recours pendante concernant une rente AI	
		885		Annexes	Examen d'une éventuelle indexation des rentes réglementaires	
					Nouvelle table valable à partir du 1 ^{er} janvier 2014 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance	
					Chiffres repères 2014 dans la prévoyance professionnelle	
			Chiffres repères 1985-2014 dans la prévoyance professionnelle			
			Tableaux 2014 pour l'avoir de vieillesse LPP			
				Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %		
135	17.02.2014			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 135		
		886	Indication	Coûts pour les entreprises de la réglementation du 2 ^e pilier		
		887		Prises de position	Transfert de la prestation de sortie dans deux institutions de libre passage: communication des données et répartition des obligations de rembourser dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement	
		888	Versement anticipé pour l'installation d'une pompe à chaleur			
		889	Excursus		Le point sur le droit de l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle	
136	23.06.2014				Bulletin de la prévoyance professionnelle no 136	
		890	Indications	Mise en œuvre de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) pour les institutions de prévoyance		
		891		Nouveaux numéros de téléphone à l'OFAS		
		892	Prise de position	Transfert des comptes et des polices du pilier 3a à l'âge de 59/60 ans, interprétation de l'art. 3, al. 2, let. b, OPP 3		

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		893	Transfert partiel des avoirs de la prévoyance liée dans le 2ème pilier, interprétation de l'art.3, al. 2, let. b, OPP 3
		894	Délai d'un an pour demander le versement en espèces en cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante : évolution de la pratique en vigueur
		895	Jurisprudence Application d'un taux d'intérêt nul selon le principe d'imputation en l'absence de découvert
		896	Bénéficiaires selon les art. 20a LPP et 2 OPP 3 : notion d'entretien substantiel
		897	Bonus et salaire assuré dans la prévoyance plus étendue
137	20.11.2014		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 137
		898	Indications Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la réforme Prévoyance vieillesse 2020
		899	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2015
		900	Maintien du taux d'intérêt minimal à 1,75 % pour 2015
		901	Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
		902	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation inchangés pour 2015
		903	Nouvelle circulaire de l'AFC sur le libre passage
		904	Prise de position Versement en espèces en cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante – vérifications à effectuer par les institutions de prévoyance et les institutions de libre passage
		905	Jurisprudence Intérêt nul sur les avoirs de vieillesse dans des institutions de prévoyance enveloppantes
		906	Liquidation partielle – transfert de risques actuariels
		907	Prestations d'invalidité – disposition transitoire de la 1 ^{re} révision LPP
		908	Prescription de prestations d'invalidité – droit fondamental à la rente
			Annexes Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2015 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2015 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2015 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2015 de l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
138	16.03.2015		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 138
		909	Indications Tenue régulière de la comptabilité – art. 47, al. 4, OPP 2
		910	Message du Conseil fédéral concernant une modification de la LFLP : les assurés qui choisissent leur stratégie de placement doivent en assumer les risques
		911	Prises de position Intérêts compensatoires et moratoires sur la prestation de sortie à transférer en cas de divorce
		912	Divorce: recours au pilier 3a pour financer un compte au nom des enfants
		913	Avoirs du 2e pilier en relation avec la Suisse et le Liechtenstein
		914	Fratrie, demi-fratrie et quasi-fratrie dans la prévoyance professionnelle
		915	Questions relatives à la modification de l'OPP 2 du 6 juin 2014: adaptation des prescriptions de placement

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)	
139	09.07.2015	916	Jurisprudence	Rente complémentaire pour les enfants recueillis par un assuré invalide	
		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 139			
		917	Indications	Taxe de surveillance due à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) en vertu de l'art. 64c LPP en relation avec l'art. 7 OPP 1	
		918		Réduction des cotisations LPP pour les chômeurs	
		919	Prise de position	Garantie des dépôts auprès des fondations de libre passage et des fondations du pilier 3a	
		920	Jurisprudence	Versement en capital en cas de transformation de la rente d'invalidité en une rente de vieillesse?	
		921		Prestations d'invalidité – changement de statut dans l'assurance-invalidité lorsqu'une rente est en cours	
140	12.11.2015	922	Excursus	Tableau synoptique du droit de la prévoyance professionnelle avec aperçu de la jurisprudence (Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)	
		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 140			
		923	Indications	Baisse du taux d'intérêt minimal à 1,25 % dès 2016	
		924		Révision du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce	
		925		Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP	
		926		Montants-limites inchangés en 2016	
		927		Fonds de garantie LPP: taux de cotisation inchangés pour 2016	
		928	Jurisprudence	Salaire assuré dans la prévoyance plus étendue et prestation de sortie	
		929		Retrait anticipé pour l'amortissement d'une hypothèque suivi de l'augmentation d'une autre hypothèque sur le même objet	
		930		Réduction pour surindemnisation et salaire social	
		931		Choix des stratégies de placement – Examen des stratégies de placement par l'expert en matière de prévoyance professionnelle sous l'angle du respect des principes d'adéquation et de collectivité	
		932		Pas d'obligation pour l'institution de prévoyance tenue à prestation d'exiger la restitution de la prestation de sortie	
		933	Annexes	Deux arrêts sur le pilier 3a et l'invalidité	
				Nouvelle table valable à partir du 1.1.2016 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance	
		Chiffres repères 2016 dans la prévoyance professionnelle			
		Chiffres repères 1985-2016 dans la prévoyance professionnelle			
		Tableaux 2016 de l'avoir de vieillesse LPP			
		Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %			
141	27.04.2016	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 141			

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		934	Indication Initiative parlementaire « Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle » - Entrée en vigueur des nouvelles dispositions au 1er avril 2016
		935	Prise de position Questions-réponses sur l'art. 89a CC révisé par l'initiative « Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle »
		936	Excursus Chronologie de l'initiative Pelli
142	07.07.2016		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 142
		937	Indication Révision du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce – entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017
		938	Prises de position Versement anticipé d'avoirs du pilier 3a pour des rénovations et transformations dans le cadre de l'EPL
		939	Transfert de la prestation de sortie en cas d'activités multiples
		940	Pilier 3a aussi pour les militaires en service long recevant des APG
		941	Jurisprudence Prescription
		942	Compensation
		943	Constitution de provisions pour les rentiers en cas de liquidation partielle
		944	Invalidité en cas de travail à temps partiel
		945	Importance de documents originaux pour la vérification de l'authenticité d'une signature
		946	La simple institution d'héritier dans un testament ne suffit pas à constituer une clause bénéficiaire
143	15.11.2016		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 143
		947	Indications Baisse du taux d'intérêt minimal à 1 % dès 2017
		948	Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
		949	Montants-limites inchangés en 2017
		950	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2017
		951	Jurisprudence allemande sur la part surobligatoire du 2e pilier
		952	Prise de position Questions-réponses touchant la révision du partage de la prévoyance
		953	Jurisprudence Conséquences du versement en espèces en l'absence de motif d'un tel versement
		954	Obligation de remboursement des institutions de prévoyance en cas de prestation de libre passage créditée par erreur
		955	Annexes EPL, divorce et vente à perte du logement Nouvelle table valable à partir du 1er janvier 2017 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2015-2017 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2017 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2017 pour l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %.

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)	
144	13.04.2017		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 144	
		956	Indications	Informations internes : nouvelle cheffe dans la prévoyance professionnelle
		957		Extension à la Croatie de l'Accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes dès le 1er janvier 2017
		958		Révision du partage de la prévoyance en cas de divorce : dernières informations
		959	Prise de position Jurisprudence	Informations aux institutions de prévoyance : précision sur le prélèvement de l'impôt à la source sur les prestations de la prévoyance professionnelle versées à des employés du service public (encore en activité ou non) résidents en Allemagne
		960		Jurisprudence allemande sur le traitement fiscal des cotisations et des prestations de la prévoyance professionnelle suisse
		961		Révision de la loi sur l'assurance-accidents et conséquences sur le 2e pilier
		962		Procédure de consultation sur la modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et l'optimisation de la surveillance dans le 2e pilier
		963		Réforme de la prévoyance vieillesse 2020
		964		EPL : travaux effectués par l'assuré
		965	Report du paiement de la rente d'invalidité : changement de jurisprudence	
		966	Divorce et circonstances justifiant le refus du partage	
145	31.08.2017		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 145	
		967	Indications	2e pilier: Le Conseil fédéral régit le choix des stratégies de placement et facilite le remboursement d'avoirs de prévoyance
		968		Prévoyance vieillesse 2020 : ordonnance en consultation
		969		Améliorer et unifier l'aide au recouvrement des créances d'entretien: consultation
		970	Prise de position Jurisprudence	Jurisprudence allemande sur le traitement fiscal des cotisations et des prestations de la prévoyance professionnelle suisse
		971		Affiliation volontaire des assurés sortants en cas de chômage
		972		Indemnité pour vacances non prises et salaire assuré LPP
		973		Rétrocessions : le droit à la restitution se prescrit par dix ans
974	Liquidation partielle d'une fondation commune : critère du nombre de contrats d'affiliation résiliés			
146	23.11.2017		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 146	
		975	Indications	Modification au 1.1.2018 de l'art. 64c LPP sur la taxe de surveillance de la CHS PP
		976		Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		977		Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
		978		Montants-limites inchangés pour 2018
		979		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation inchangés pour 2018

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		980	Jurisprudence	Début du droit à la rente d'invalidité de la prévoyance plus étendue et art. 29, al. 1, LAI
		981	Annexes	Délai réglementaire pour demander une prestation en capital Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2018 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2018 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2018 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2018 de l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
147	19.04.2018			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 147
		982	Indications	Brochure « Prestation de libre passage : n'oubliez pas vos avoirs de prévoyance ! »
		983		Avis de droit sur la question des intérêts négatifs sur des comptes de libre passage sous forme d'épargne pure
		984		Nouvelles directives de la CHS PP concernant les mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle
		985	Prise de position	Questions-réponses sur le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
		986	Jurisprudence	La réduction de rentes en cours n'est admissible qu'en cas de découvert
		987		Divorce : intérêts compensatoires aussi pour les avoirs dans des institutions de libre passage
148	13.09.2018			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 148
		988	Indication	Stabilisation de l'AVS (AVS 21) : avant-projet en consultation
		989	Prise de position	Retrait EPL pour une véranda
		990	Jurisprudence	Nouvelle méthode mixte dans l'assurance-invalidité et détermination du taux d'invalidité dans la prévoyance professionnelle
		991		Interruption du lien temporel entre incapacité de travail et invalidité ultérieure
		992		Liquidation partielle : droit des membres du collectif sortant aux provisions techniques
		993		Obligations contractuelles de l'employeur après la résiliation du contrat d'affiliation lorsque la caisse de pensions est exclusivement composée de rentiers
		994	Excursus	Travail à temps partiel et prévoyance professionnelle (<i>Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>)
149	27.11.2018			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 149
		995	Indications	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2019
		996		Prévoyance professionnelle : le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		997		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2019
		998		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2019

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		999	Jurisprudence	Calcul de surindemnisation : inexploitabilité d'une capacité de travail résiduelle de 10 %
		1000		Liquidation partielle : formation de nouvelles réserves actuarielles en cas de changement fondamental de la capacité de risque d'une institution de prévoyance
		1001		Institution de prévoyance de droit public : dissolution de la réserve « Fonds de renchérissement » et attribution de l'excédent
		1002	Annexes	Violation de l'obligation de déclarer et conséquences du retrait
				Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2019 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
				Chiffres repères 2019 dans la prévoyance professionnelle
				Chiffres repères 1985-2019 dans la prévoyance professionnelle
				Tableaux 2019 de l'avoir de vieillesse LPP
				Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
150	23.05.2019			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 150
		1003	Editorial	Editorial du directeur de l'OFAS Jürg Brechbühl
		1004		Indications
		1005		Fin de la version papier du Bulletin de la prévoyance professionnelle
		1006	Prise de position	Brexit et versement en espèces
		1007		Cotisations de l'employeur et pluralité de plans de prévoyance selon l'art. 1d OPP 2
		1008	Jurisprudence	Pas de prise en compte de l'indemnité de départ dans le calcul de surindemnisation
		1009		Divorce : pas de droit à un part du 2 ^e pilier pour le conjoint qui a manqué gravement à son obligation de contribuer à l'entretien de la famille
		1010		Le partenaire bénéficiaire doit pouvoir attester d'une communauté de vie d'une durée minimale de cinq ans
		1011		Pas d'intérêts moratoires en cas de prétention récursoire de l'institution de prévoyance tenue de verser la prestation préalable
		1012	Excursus	Les frontaliers et la prévoyance professionnelle suisse (Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS).
151	16.12.2019			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 151
		1013	Indications	Stéphane Rossini, nouveau directeur de l'OFAS
		1014		Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1015		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2020
		1016		Montants-limites inchangés en 2020
		1017		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2020
		1018		Plus de flexibilité pour les fondations de placement
		1019		Message sur la modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et optimisation dans le 2 ^e pilier

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1020	Révision du droit de la prescription:nouvelle formulation de l'art. 52, al. 2, LPP dès le 1 ^{er} janvier 2020
		1021	Entrée en vigueur de la loi sur les établissements financiers et de la loi sur les services financiers : conséquences pour les institutions de prévoyance
		1022	Entrée en vigueur des mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de négligence de l'obligation d'entretien
		1023	Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS 21)
		1024	Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur la réforme de la prévoyance professionnelle
		1025	Consultation sur l'actualisation de 3 ordonnances sur la prévoyance professionnelle
		1026	Jurisprudence Partage de la prévoyance : le dépôt de la demande de divorce comme date déterminante pour la procédure de divorce en cours
		1027	Conditions d'exemption de l'obligation de s'assurer pour les salariés qui exercent leur activité professionnelle principale à l'étranger
			Annexes Nouvelle tablelle valable à partir du 1 ^{er} janvier 2020 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2020 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2020 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2020 pour l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %.
152	06.05.2020		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 152
		1028	Indications Coronavirus et prévoyance professionnelle
		1029	Brexit
		1030	Entrée en vigueur de la réforme des prestations complémentaires dès le 1 ^{er} janvier 2021
		1031	Prises de position Questions-réponses sur le Coronavirus et la prévoyance professionnelle
		1032	Questions-réponses concernant l'art. 47a LPP (réforme des PC)
		1033	Risques climatiques et devoir de diligence des institutions de prévoyance
		1034	Jurisprudence Liquidation partielle - qualité d'une veuve pour contester une décision de liquidation partielle, montant de la « provision pour cas d'invalidité en suspens », interprétation et inscription au bilan d'un accord de contribution (« contribution agreement »)
		1035	Liquidation partielle - droit collectif du personnel sortant à la réserve de fluctuation
		1036	Excursus Famille et prévoyance professionnelle : tableau synoptique (Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)
153	16.09.2020		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 153
		1037	Indications Prévoyance professionnelle : actualisation d'ordonnances
		1038	Prises de position Modification du 26 août 2020 concernant les placements dans les infrastructures : interprétation des art. 53 et 55 OPP 2

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1039	Questions et réponses concernant l'art. 47a LPP
		1040	Art. 5, al. 1, let. a, LFLP : preuve du départ définitif de Suisse et devoir de diligence de l'institution de prévoyance
		1041	Divorce : pas de versement d'une prestation de sortie auprès d'une institution de prévoyance si l'assuré de cette dernière est déjà à la retraite
		1042	Jurisprudence Liquidation partielle d'une fondation collective par suite de la résiliation du contrat d'affiliation - Participation du personnel
		1043	Pas d'intérêt moratoire sur des frais d'administration extraordinaires
		1044	Erratum Bulletin de la prévoyance n° 144.
154	18.12.2020		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 154
		1045	Indications Message sur la réforme de la prévoyance professionnelle LPP 21
		1046	Coronavirus: mesures dans le domaine de la prévoyance professionnelle
		1047	Coronavirus : sécurité accrue pour l'Institution supplétive LPP
		1048	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2021
		1049	Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1050	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2021
		1051	Entrée en vigueur de la modification de la LPGA : incidences sur le 2e pilier
		1052	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 2021
		1053	Brexit et versement en espèces
		1054	Modifications d'ordonnance pour l'introduction d'un système de rentes linéaire
		1055	Mesures de garantie de l'avoit de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien
		1056	Jurisprudence Aucun droit de l'enfant majeur à un versement direct de la rente d'invalidité pour enfant par l'institution de prévoyance
			Annexes Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2021 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2021 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2021 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2021 de l'avoit de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
155	12.05.2021		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 155
		1057	Prises de position Questions-réponses sur les nouvelles obligations d'annoncer incombant aux institutions de prévoyance ou de libre passage en cas de négligence de l'obligation d'entretien conformément aux art. 40 LPP, 24fbis LFLP et 5, 13 et 14 de l'Ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAiR)
		1058	Réforme des PC: remboursements facilités des retraits EPL

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		1059	Jurisprudence	Examen par le TF des directives de la CHS PP pour les fondations du pilier 3a et du libre passage
		1060		L'avoir de vieillesse au sens de l'art. 15 LPP ne peut pas être réduit en cas de liquidation (partielle)
		1061		Légitimation de l'employeur en cas de liquidation totale d'une institution de prévoyance
		1062		Moment à partir duquel un avoir de libre passage est pris en compte dans le calcul du droit aux prestations complémentaires
		1063		Droit à des intérêts sur la créance récursoire de l'institution de prévoyance qui a dû verser la prestation préalable
		1064		Calcul de surindemnisation: prise en considération de rentes AI en cas de durée incomplète de cotisations dans le 1 ^{er} pilier
		1065	Excursus	Les âges de la LPP (Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)
156	01.07.2021			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 156
		1066	Indication	Révision de la recommandation sur le recours de l'institution de prévoyance
		1067	Prise de position	Questions-réponses sur l'adoption du système de rentes linéaire dans la prévoyance professionnelle
		1068	Jurisprudence	Pas de rente de vieillesse anticipée après la survenance de l'invalidité
		1069		Pas de couverture d'assurance après une invalidité sans constat de déficit organique
157	07.10.2021			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 157
		1070	Indication	Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien : Les formulaires définitifs pour la procédure d'annonce sont disponibles
		1071	Jurisprudence	Prise en charge des frais d'une expertise demandée en vue d'éliminer des insuffisances
		1072		Invalidité : la protection d'assurance de la prévoyance professionnelle obligatoire des personnes au chômage débute avec la naissance du droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage
		1073		Versement anticipé EPL : pas d'obligation de rembourser en cas de mise en location ultérieure du logement en propriété
		1074		Prestation pour survivants : restitution d'un capital-décès versé à une personne non autorisée du cercle des bénéficiaires et droit à des intérêts moratoires
		1075		Prestation de libre passage et prescription
158	21.12.2021			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 158
		1076	Indications	Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1077		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2022
		1078		Montants-limites inchangés en 2022
		1079		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2022

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1080	Entrée en vigueur des modifications de loi et d'ordonnance relatives au Développement continu de l'AI le 1 ^{er} janvier 2022
		1081	Brexit et paiement en espèces
		1082	Présentation des frais de gestion de la fortune dans le domaine du capital-risque
		1083	Investissements dans des technologies innovantes : nouvelle catégorie de placement pour les caisses de pension
		1084	Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien : Adaptation du formulaire 2 concernant la révocation de l'annonce à l'institution de prévoyance ou de libre passage
		Annexes	Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2022 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2022 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2022 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2022 de l'avoir de vieillesse LPP
159	16.05.2022		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 159
		1085	Indications Mesures dans le cadre de la crise en Russie et en Ukraine
		1086	Entrée en vigueur des modifications de loi et d'ordonnances relatives au développement continu de l'AI depuis le 1 ^{er} janvier 2022
		1087	Recours de l'institution de prévoyance : nouvel accord sur la prescription 2022
		1088	Prises de position Retrait EPL, immeuble familial en copropriété et remboursement du prêt hypothécaire
		1089	Frontaliers et art. 47a LPP
		1090	Jurisprudence Capital-décès: exigence d'un ménage commun dans le cadre d'un partenariat de vie donnant droit à prestation (concrétisation de la jurisprudence)
		1091	Concubinage et prestation de survivant
		1092	Assurance obligatoire auprès de plusieurs institutions de prévoyance et invalidité partielle: survenance de l'incapacité de travail dont la cause est à l'origine de l'invalidité
		1093	Maintien de la prévoyance au-delà de l'âge légal de la retraite
		1094	Excursus Check-list des obligations d'annonce et aide-mémoire des devoirs d'information dans le 2 ^e pilier <i>Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>
		Corrigendum	
160	10.11.2022		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 160
		1095	Indications Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1096	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1er janvier 2023
		1097	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2023
		1098	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2023

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1099	Entrée en vigueur de la révision du droit des successions le 1 ^{er} janvier 2023 : adaptations dans le domaine de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)
		1100	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023 des dispositions légales relatives à l'obligation de vote et de publication des institutions de prévoyance
		1101	Prise de position Jurisprudence
		1102	
		1103	
		1104	Obligation de cotiser : activité accessoire auprès du même employeur assujettie à l'assurance obligatoire
		1105	Obligation de cotiser : assujettissement réglementaire des revenus d'activités accessoires
		1106	Rente d'orphelin LPP et formation en cours d'emploi
			Annexes
			Nouvelle table valable à partir du 1.1.2023 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
			Chiffres repères 2023 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2023 dans la prévoyance professionnelle
			Tableaux 2023 de l'avoir de vieillesse LPP
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
161	11.05.2023		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 161
		1107	Indications
		1108	
		1109	
		1110	Modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et optimisation dans le 2e pilier : Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur les dispositions d'exécution
		1111	Prises de position
		1112	
		1113	Questions-réponses sur les modifications de la prévoyance professionnelle introduites par la réforme AVS 21
		1114	Questions-réponses supplémentaires sur les nouvelles obligations d'annoncer incombant aux institutions de prévoyance ou de libre passage en cas de négligence de l'obligation d'entretien conformément aux art. 40 LPP, 24 ^{bis} LFLP et 5, 13 et 14 de l'ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAIr)
		1115	Jurisprudence
		1115	
162	30.11.2023		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 162
		1116	Indications
		1117	
			Réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP) : application de l'art. 47f, al. 2, P-LPP
			Entrée en vigueur de la réforme AVS 21 et prévoyance professionnelle

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		1118		Entrée en vigueur de la réforme Modernisation de la surveillance dans le 1 ^{er} pilier et optimisation dans le 2e pilier
		1119		Mise en œuvre de la motion 19.3702 "Autoriser les rachats dans le pilier 3a": avant-projet en consultation
		1120		Augmentation du taux d'intérêt minimal à 1,25 % dès le 1 ^{er} janvier 2024
		1121		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2024
		1122		Montants-limites inchangés en 2024
		1123		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2024
		1124	Prises de position	Questions-réponses sur les modifications de la prévoyance professionnelle introduites par la réforme AVS 21
		1125		Retrait EPL et installation solaire : complément au Bulletin n° 161
		1126	Jurisprudence	Versement d'un capital-décès en cas d'invalidité partielle (rétroactive) d'un assuré décédé
		1127		Pas d'application de la loi sur l'égalité aux rapports de prévoyance et montant minimal du taux d'intérêt moratoire réglementaire
		1128		Bénéficiaires selon l'art. 20a LPP : notion de « frères et sœurs »
		1129	Excursus	Droit de la prévoyance professionnelle : boîte à outils Auteur : <i>Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>
			Annexes	Nouvelle table valable à partir du 1.1.2024 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2024 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2024 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2024 de l'avoie de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
163	25.04.2024			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 163
		1130	Indication	BVG-Exchange : un échange de données efficace dans la prévoyance professionnelle
		1131	Prises de position	Questions-réponses sur la reprise d'effectifs de rentiers (art. 53e ^{bis} LPP et 17-17a OPP 2)
		1132		Retraite flexible et taux de conversion LPP
		1133	Jurisprudence	Capital-décès en cas de concubinage : précision sur la notion de communauté de vie
		1134		Maintien de la prévoyance selon l'art. 47 LPP
		1135		Demande de restitution de rentes : date de début et respect du délai relatif
164	10.07.2024			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 164
		1136	Indication	Flexibilisation de l'ordre des bénéficiaires dans le pilier 3a
		1137	Prise de position	Utilisation systématique du numéro AVS à 13 chiffres
		1138	Jurisprudence	Obligation de retrait anticipé des avoirs de libre passage pour les bénéficiaires de l'aide sociale
		1139		Rente de partenaire : admissibilité d'un âge limite réglementaire

N°	Date	Chiffre		Titre (avec liens Internet)
		1140	Excursus	Les Suisses de l'étranger <i>Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>
165	05.12.2024			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 165
		1141	Indications	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2025
		1142		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2025
		1143		Le taux d'intérêt minimal reste à 1,25 %
		1144		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2025
		1145		Introduction de la possibilité d'effectuer des rachats dans le pilier 3a
		1146		Les prestations des fonds patronaux de bienfaisance sont élargies
		1147		Projet « eStatus » : numérisation de l'inscription en tant qu'indépendant auprès des caisses de compensation AVS
		1148	Jurisprudence	Responsabilité et tâches des experts en prévoyance professionnelle
		1149		Restitution d'une rente pour enfant d'invalidité indûment perçue
			Annexes	Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2025 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
				Chiffres repères 2025 dans la prévoyance professionnelle
				Chiffres repères 1985-2025 dans la prévoyance professionnelle
				Tableaux 2025 de l'avoir de vieillesse LPP
				Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
166	07.05.2025			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 166
		1150	Indications	Bon anniversaire LPP !
		1151		Obligation de signaler les cyberattaques
		1152	Prise de position	EPL : mise en location d'un premier logement suivie de l'acquisition d'un nouveau logement
		1153	Jurisprudence	Compétence en cas de litige sur les intérêts moratoires en cas de changement d'affiliation
		1154		Gestion paritaire
		1155		Partage de la prévoyance : prise en compte des retraits EPL
167	16.12.2025			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 167
		1156	Indications	Le taux d'intérêt minimal reste à 1,25 %
		1157		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix 1 ^{er} janvier 2026
		1158		Montants-limites inchangés en 2026
		1159		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2026
		1160		Améliorer la situation vis-à-vis du deuxième pilier des personnes cumulant plusieurs emplois
		1161		Transfert de la prévoyance 1e à des institutions de libre passage : le Conseil fédéral adopte le message
		1162		Nouveau site Web de l'OFAS

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)	
		1163	Prises de position EPL : précision concernant le délai pour les versements anticipés	
		1164		EPL: vente du logement, départ définitif de Suisse pour l'Union européenne et emboursement du versement anticipé
		1165	Jurisprudence Rachat : conformité de l'art. 60b al. 1 OPP 2 à l'Accord sur la libre circulation des personnes	
		1166		Divorce et invalidité partielle
		1167		Compte de libre passage : cercle des bénéficiaires en cas de décès : conjoint divorcé et compagne
			Annexes Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2026 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2026 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2026 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2026 de l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %	
168	01.07.2026		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 168	
		1168	Indications Adaptations d'ordonnances dans le 2 ^e et 3 ^e piliers	
		1169		Évaluation de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle
		1170		La garantie des créances envers l'employeur dans les institutions de prévoyance de droit public
		1171		Nominations à l'OFAS : nouveau responsable du domaine ABEL et nouveau chef du secteur
		1172	Prise de position Financement de la prévoyance professionnelle EPL : précision concernant le délai de cinq ans pour les versements anticipés (art. 5, al. 3, OEPL)	
		1173	Jurisprudence Refus du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce, abus du pouvoir d'appréciation	
		1174	Excursus Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce Auteure : Arianna Lüscher, juriste à l'OFAS	

Compétence pour juger des prétentions en réparation consécutives à une violation du contrat d'affiliation